

## S.M le Roi lance la campagne de vaccination contre la Covid-19

*Mobilisation générale en vue d'assurer plein succès à l'opération*



Lire page 2

### Réunion du Bureau politique



Le Bureau politique de l'USFP a tenu, mercredi sous la présidence du Premier secrétaire, Driss Lachgar, une réunion consacrée à l'examen de la situation actuelle dans notre pays, et ce dans son contexte international, continental et régional.

Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

### Rencontre



Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Choukrane Amam, a reçu l'ambassadeur du Royaume de Belgique au Maroc, Marc Trenteseau.

Cette rencontre a été l'occasion pour évoquer les relations bilatérales et les changements importants que notre pays a connus sur plusieurs niveaux.

*Omar Hilale : La croisade sud-africaine contre la marocanité du Sahara dessert irrémédiablement ses prétentions continentales*



Page 8

**Les exportations fortement impactées par la crise à fin décembre 2020**



Page 14

# S.M le Roi lance la campagne de vaccination contre la Covid-19



Sa Majesté le Roi a donné, hier jeudi, le coup d'envoi de la campagne nationale de vaccination contre le coronavirus.

Un communiqué du Cabinet Royal avait préalablement rappelé que "suite

à la réception de différents lots, le vaccin contre le virus de la Covid-19 est disponible dans le Royaume du Maroc, et ce en quantité suffisante afin d'entamer la campagne nationale de vaccination dans les meilleures conditions".

"Conformément aux Hautes Instructions Royales, cette campagne de vaccination sera gratuite pour l'ensemble des citoyens" et "elle se déroulera de façon progressive et par tranches et bénéficiera à l'ensemble des citoyens

marocains et résidents dont l'âge varie entre 17 ans à plus de 75 ans", "ce qui permettra d'atteindre les niveaux escomptés d'immunisation collective et de protéger la population contre cette pandémie", indique-t-on de même source.

## Mobilisation générale en vue d'assurer plein succès à l'opération

Le ministère de la Santé a mobilisé les ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien la campagne nationale de vaccination anti-coronavirus (Covid-19), a-t-on assuré lundi, à Casablanca, en marge du début de la distribution des premières doses du vaccin sur les différentes régions du Royaume.

Des responsables du ministère, présents dans les locaux de la Régie autonome des frigorifiques de Casablanca (RAFC) où les vaccins sont stockés dans des conditions de sécurité très renforcées, ont détaillé le dispositif mis en place concernant les moyens humains mis à contribution, les capacités logistiques et techniques déployées ainsi que la nature des partenariats avec les opérateurs du secteur privé impliqués.

"Suite aux Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et dans le cadre de la stratégie nationale de vaccination contre la Covid-19, le ministère de la Santé a mobilisé d'énormes moyens hu-

main, logistiques et techniques pour réussir cette opération", a affirmé, dans une déclaration à la presse, Ahdi Mahjoub, directeur de l'approvisionnement au ministère.

Cette opération, qui connaît la mobilisation de médecins, pharmaciens, infirmiers, techniciens et administratifs, a nécessité la mise en place de partenariats avec le secteur privé pour bénéficier de son expertise sur les plans logistique et technique, a-t-il poursuivi.

Dans ce sens, il a fait état de la mise à disposition du ministère de la Santé d'une capacité de stockage qui dépasse les 50.000 m<sup>3</sup>.

Pour ce qui est de la contribution des délégations, la capacité de stockage des pharmacies provinciales et des centres de vaccination a été mise à niveau, et ce par l'acquisition des moyens techniques et d'installations frigorifiques importantes, a-t-il indiqué.

"Nous avons eu l'occasion d'approvi-

sionner les différents centres par les produits pharmaceutiques nécessaires (moyens de protection et d'hygiène) pour garantir le bon déroulement de cette opération", a-t-il expliqué.

Côté système d'information, il a mis en avant la mise en place des applications informatives qui permettent un suivi numérique de toute l'opération, de la réception à la livraison, avec un suivi de la température pour assurer la conservation adéquate du vaccin selon les normes internationales.

Afin de réussir cette grande opération inédite, des moyens humains et logistiques conséquents ont également été mis en place.

2.880 établissements de soins de santé primaires ont été désignés et la majorité des professionnels de santé a été mobilisée ainsi qu'un nombre important de stations vaccinales qui y ont été rattachées pour développer les activités de vaccination. Les opérations s'effectueront en deux modes :

- Un mode fixe où la population se dé-

place vers la station vaccinale.

- Un mode mobile qui prévoit le déplacement des équipes de vaccination rattachées à la station vers des points mobiles de vaccination selon un programme préétabli dont le nombre est arrêté lors de la planification locale en 7000 points.

Le nombre de doses nécessaires à chaque vaccination est de deux. Pour le vaccin du laboratoire "Sinopharm", l'intervalle minimal entre les deux injections est de 21 jours, tandis que pour le vaccin du laboratoire "Astrazeneca", il est de 28 jours.

Les citoyens et les résidents étrangers faisant partie des catégories ciblées peuvent obtenir le rendez-vous de vaccination et avoir des informations sur le centre de vaccination en consultant le portail [www.liqah-corona.ma](http://www.liqah-corona.ma) ou en envoyant un SMS au numéro gratuit 1717.

En exécution des Hautes instructions Royales, le Maroc a acquis une quantité de vaccins suffisante pour 33 millions d'habitants (66 millions de doses).

# La campagne de vaccination devra servir de modèle

*La question de l'accès des migrants aux soins de santé refait surface*



La campagne de vaccination est en cours. Le Maroc compte vacciner 80% de sa population âgée de 18 ans et plus avec, à terme, l'objectif de généraliser cette opération à toute la population soit 25 millions d'habitants. Les étrangers résidant dans le Royaume, âgés entre 17 et plus de 75 ans, bénéficieront également de cette campagne. Pourtant, une question s'impose : est-ce que cela concerne l'ensemble de la population migrante présente sur le territoire national, abstraction faite de son statut juridique ? En fait, plusieurs associations œuvrant dans le domaine de la défense des droits des migrants (Papiers pour tous, Organisation démocratique du travail- Immigrés (ODT-I), Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM) et Association Beni Znassen pour la culture, le développement et la solidarité (ABCDS)) estiment que certains aspects techniques et administratifs risqueraient d'exclure ou d'entraver l'accès d'une partie de la population migrante à la vaccination contre la Covid-19.

Dans un récent communiqué, ces quatre ONG estiment que

certaines catégories de migrants ne sont pas en mesure de s'inscrire sur la plateforme [www.li-qahcorona.ma](http://www.li-qahcorona.ma) en l'absence d'un titre de séjour valide comme l'exige le formulaire en ligne et se verraient de facto exclues de cette opération de vaccination. C'est le cas des migrants dont le titre de séjour a déjà expiré et n'a pas été renouvelé à ce jour; des migrants qui ne sont en possession d'aucun titre de séjour et dont la demande de régularisation a été rejetée en 2014 et/ou en 2017; des migrants qui ne sont en possession d'aucun titre de séjour et qui n'ont pas déposé de demandes de régularisation en 2014 et/ou en 2017 ou qui sont arrivés au Maroc après la deuxième opération exceptionnelle de régularisation des étrangers de 2017, et des migrants installés dans des zones non urbaines (forêts, montagnes...) et qui vivent presque en autarcie.

Le Maroc va-t-il emboîter le pas à la Colombie où le président de droite Iván Duque a décidé de « trier » les gens à vacciner ? En effet, ce dernier a décrété, selon le site Ouest France, que « les Vénézuéliens sans papiers, ceux qui ne peuvent pas prouver leur nationalité colombienne et dont

la situation n'est pas régularisée » n'y auront pas le droit. Cela concerne plus de la moitié des 1,7 million de réfugiés et migrants vénézuéliens présents dans le pays, selon le ministère des Affaires étrangères. Ebeha Beyeth Gueck, président de l'Association Banque de solidarité, balaye d'un revers de main cette hypothèse. Selon lui, des sources de l'Institut Pasteur lui ont affirmé que le vaccin sera gratuit et accessible à tout le monde. « Il s'agit, en effet, d'un vaccin comme les autres qui est censé être dispensé sans distinction entre les nationaux et les étrangers », nous a-t-il déclaré. Et d'ajouter : « D'ailleurs, le cas des testés PCR est illustratif puisque ces tests ont été administrés à toute personne sans considération de sa nationalité ou son statut juridique. S'il y a aujourd'hui exigence d'une carte d'identité ou carte de séjour en validation, ce qui signifie implicitement l'exclusion de certaines personnes, il faut voir ce que l'Etat prévoit comme plan B pour ces individus », a-t-il souligné.

Du côté du ministère de la Santé, cette question est purement technique et mérite réflexion. Mais pas dans l'immédiat

puisque la campagne de vaccination est à son début et s'étalera sur une période estimée à 12 semaines et aura lieu en deux temps, soit deux doses séparées de 21 jours.

Pour certains observateurs, cette question d'accès aux vaccins suscite de nouveau le débat sur la place des migrants dans le système de santé national. En fait, aucun texte de loi n'encadre la question de la couverture médicale pour les migrants et réfugiés. Seul le décret de 2011 sur l'accès aux hôpitaux publics garantit ce droit aux étrangers mais uniquement pour les services de base (cas d'urgence, accouchements...). Autrement dit, les migrants et les réfugiés ne bénéficient aujourd'hui que de l'accès aux établissements de premiers soins et aux services d'urgence alors que l'accès aux services dispensés par les réseaux de santé et les filières de soins non-urgents est réservé aux usagers disposant d'une carte de l'AMO pour les salariés, de celle du RAMED pour les personnes pauvres ou vulnérables ou aux usagers bénéficiant d'une prise en charge personnelle. Concernant les réfugiés, il faut noter que leur cas ne mérite pas la promul-

gation d'un texte de loi puisqu'il y a la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés.

En attendant l'inscription de cette question sur l'agenda politique, les ONG signataires dudit communiqué de presse appellent les autorités marocaines à mettre en place des mesures adaptées qui prennent en considération la spécificité de cette population; à faire preuve de plus de flexibilité que lors des deux opérations de régularisation de 2014 et de 2017 afin de faire bénéficier tous les migrants qui le souhaitent de cette opération nationale de vaccination, conformément à l'approche humaniste prônée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI; à impliquer les acteurs et organisations de la société civile dans les efforts de sensibilisation et de vulgarisation relatifs à cette opération de vaccination et plus particulièrement en ce qui concerne l'identification et l'inscription des migrants relevant des catégories 4 et 5 susmentionnées et à diffuser des messages clairs pour rassurer et mettre en confiance les migrants réticents ou méfiants, notamment les personnes en situation administrative irrégulière.

**Hassan Bentaleb**

# Le Maroc appelle à maintenir l'élan pour la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés

*Participation marocaine à une consultation préparatoire de la Réunion des hauts fonctionnaires*

Une consultation préparatoire de la Réunion des hauts fonctionnaires dans le cadre du suivi du Pacte mondial sur les réfugiés (GCR, en anglais), s'est tenue mercredi de façon virtuelle à Genève, avec la participation du Maroc.

Dans une allocution à cette occasion, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber, a salué le caractère inclusif et transparent de ces consultations, tout en se félicitant que les préoccupations, remarques et suggestions des Etats membres soient largement prises en considération.

"Fidèle à sa tradition, le Royaume du Maroc n'épargnera aucun effort pour contribuer au succès de la Réunion des hauts fonctionnaires", prévient en décembre prochain, a-t-il dit.

L'ambassadeur a rappelé à ce propos les contributions concrètes du Maroc au premier Forum mondial sur les réfugiés en 2019, relevant que le Royaume, qui y était représenté au niveau ministériel, a coparrainé l'un des thèmes du Forum, à savoir la capacité de protection.

De même, le gouvernement marocain avait apporté une contribution financière aux opérations du HCR pour l'identification des réfugiés et co-organisé un événement parallèle sur l'inclusion économique et sociale des réfugiés.

Ce forum a été marqué, en outre, par une exposition retraçant les 60 ans de l'action humanitaire



du Maroc.

Par conséquent, le Maroc est convaincu, a-t-il dit, que la réunion des hauts fonctionnaires mobilisera un soutien supplémentaire pour parvenir à des solutions aux questions liées aux réfugiés, conformément aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, en tenant compte des défis posés par la pandémie du Covid-19.

"Pour cette raison, des efforts doivent être faits pour que l'aspect humanitaire prévale lors de cet évé-

nement important tout en empêchant toute tentative de politisation ou d'instrumentalisation", a-t-il fait remarquer.

Evoquant le premier rapport du HCR sur les indicateurs du GCR qui sera dévoilé en décembre 2021, dans le cadre de la réunion des hauts fonctionnaires, Omar Zniber a souligné que "le rapport devrait renforcer les efforts de collecte de données et donner accès à des données plus ventilées, y compris par pays, âge, genre, et autres

caractéristiques pertinentes".

Le rapport devrait également cibler les domaines nécessitant un soutien, qui ne sont pas explicitement traités par les indicateurs du GCR, notamment en ce qui concerne l'alerte précoce et la préparation, la sûreté et la sécurité, l'enregistrement et la documentation, besoins spécifiques, santé, éducation, emplois et moyens de subsistance, etc.

Les réunions des hauts fonctionnaires font partie des princi-

paux moyens de suivi et d'examen du Pacte mondial pour les réfugiés.

Elles se tiennent deux ans après chaque forum mondial sur les réfugiés.

Le premier forum mondial a eu lieu en 2019, et la première réunion de hauts fonctionnaires aura lieu les 14 et 15 décembre 2021 à Genève.

Selon le HCR, ces réunions offrent une opportunité pour faire le point sur les progrès et maintenir l'élan vers la réalisation des objectifs du GCR.

## Vers la création de 21 établissements universitaires entre 2021 et 2023

*La Commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur a donné son aval aux projets*



La Commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur a donné son aval aux projets de création de 21 nouveaux établissements universi-

taires entre 2021 et 2023, a indiqué mardi le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur, Driss Ouauoucha.

En réponse à une question

orale à la Chambre des conseillers sur "l'augmentation du nombre des établissements d'enseignement supérieur à accès limité", il a rappelé que 40 institutions universitaires

ont pu voir le jour au cours des quatre dernières années.

S'y ajoutent 11 nouveaux établissements de ce genre qui ont ouvert leurs portes au titre de l'année universitaire 2020-2021 à Béni Mellal, El Jadida, Kénitra, Agadir, Fkih Bensalch, Casablanca, Fès et Settat.

Selon le responsable, sur un total de 147 établissements universitaires, 81 sont à accès limité jusqu'à l'année 2019-2020, avec un total de sièges pédagogiques de 165.782 sur 518.896 sièges et de 6.182 enseignants permanents sur un total de 14.964.

Le nombre d'étudiants inscrits dans ces instituts a atteint 659.128 au titre de l'année universitaire 2020-2021, sur un total de plus d'un million, soulignant que le ministère a procédé, de concert avec les universités, à l'augmentation des sièges pédagogiques des établisse-

ments à accès limité, particulièrement les ingénieurs, les médecins et les cadres spécialisés.

Le nombre de sièges est passé en effet de 20.460 en 2017 à 31.552 l'an dernier, afin de répondre à la demande accrue ainsi qu'aux exigences du développement.

Côté enseignement supérieur privé, Driss Ouauoucha a affirmé qu'il a vu sa place se consolider dans le respect des normes pédagogiques nationales, relevant que ce secteur s'est renforcé par l'émergence d'universités et établissements créés dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et des institutions non lucratives. Ces nouveaux établissements ont contribué à la diversification de l'offre pédagogique et à la création de sièges pédagogiques supplémentaires dans les formations à accès limité, a-t-il conclu.

# Habib El Malki : *La présence des jeunes a donné un nouveau souffle à la vie parlementaire*

La présence de la jeunesse a donné un nouveau souffle à la vie parlementaire dans le Royaume, a affirmé le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, estimant qu'il "n'est pas possible d'imaginer un futur Parlement sans une représentation importante des jeunes et des femmes",

Recevant mardi à Rabat une délégation de secrétaires généraux de la jeunesse partisane et de jeunes députés, Habib El Malki a souligné que l'action démocratique et politique se base sur l'accumulation et l'adaptation aux impératifs de la phase, et a appelé à ce que les acquis soient valorisés et développés.

"L'accélération de la cadence de l'édification démocratique et le développement de la société dans tous les domaines ne peuvent avoir lieu sans une participation active des jeunes", a-t-il insisté dans un communiqué de la première Chambre du Parlement.

La catégorie des jeunes, a-t-il dit, a joué un rôle important dans les différentes étapes de l'histoire du Maroc et la plupart des leaders historiques de la bataille de libération contre le colonialisme étaient des jeunes.

Les membres de la délégation ont, de leur côté, passé en revue le contenu de leur mémo-



randum à l'horizon des préparatifs aux prochaines élections. Ils ont mis en avant l'importance de faire participer les jeunes dans la prise de décision politique comme cela est prévu dans la Constitution de 2011, considérant la "liste nationale" consacrée aux jeunes dans les

élections législatives comme un important acquis dans la contribution constructive au renforcement de l'édifice démocratique du Royaume.

En outre, les membres de la délégation ont salué le dynamisme créé par les jeunes parlementaires dans l'action de

l'institution législative, ainsi que la performance sérieuse dont ils ont fait montre au cours de l'actuelle et des précédentes législatures, selon le communiqué.

Ils ont ainsi appelé à "donner aux jeunes les moyens d'avoir une plus grande repré-

sentativité dans les différents organes directeurs et les instances élues", considérant que "toute régression par rapport aux acquis est considérée comme une déviation de la voie sur laquelle notre pays s'est engagé depuis l'adoption de la Loi fondamentale".

## La Chambre des représentants déterminée à développer sa coopération avec la société civile



"La Constitution du Royaume énonce l'importance de la société civile en tant qu'acteur fondamental dans le développement de l'édification démocratique de notre pays", a-t-il relevé lors d'une rencontre avec une délégation d'associations, composée notamment du président de l'organe consultatif avec la société civile au sein du Conseil de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Abdeslam Damoun, du représentant permanent au Maroc de la Fondation Konrad Adenauer, Steffen Kroger, et du président de la Fondation méditerranéenne de coopération et de développement, Nacer Lafiqh Lanjri.

La Chambre a créé, lors de l'actuelle législature, la commission des pétitions et des motions, et a pris de nombreuses initiatives afin de consolider la communication avec les associations de la société civile,

a-t-il rappelé, mettant en avant la volonté de l'institution législative à développer les relations de coopération avec la société civile.

Cité dans un communiqué de l'institution législative, Habib El Malki a souligné l'adhésion de la Chambre à la mise en œuvre de développement durable, "dans lequel notre pays a adhéré pleinement", notant en particulier l'organisation du Maroc du Sommet sur le climat à Marrakech en 2016 (COP22), et son leadership mondial dans le domaine des énergies renouvelables.

Lors de cet entretien auquel a pris part la vice-présidente de la Chambre des représentants, Meriama Boujamaa, les membres de la délégation ont passé en revue l'expérience distinguée de coopération entre les instances élues et les acteurs de la société civile avec

le soutien de la Fondation Konrad Adenauer au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, dans le domaine de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de la promotion de l'ouverture et de la communication avec les citoyens. Ils ont évoqué à cet égard la création du "bureau du citoyen" dans plusieurs collectivités territoriales de la région.

La délégation a aussi salué l'ouverture et le rôle de la Chambre dans la réalisation des objectifs de développement durable, tout en plaçant pour l'élaboration d'un cadre juridique en vue de généraliser cette expérience dans les différentes régions du Royaume, et ce afin de servir de guichet unique et d'interface de services prodigués par les instances élues aux citoyens.

Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a exprimé lundi à Rabat la ferme volonté de développer les liens de coopération avec les associations de la société civile, un véritable "garant du pluralisme".

# Le bilan du programme Villes sans bidonvilles présenté sous la Coupole

*301.914 familles bénéficiaires à fin 2020 et 152.000 attendent leur tour*



Un total de 301.914 familles ont bénéficié du programme national "Villes sans bidonvilles" à fin 2020, soit près de 66% des familles concernées après mise à jour de ce programme, a annoncé, mercredi à Rabat, la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha

Bouchareb.

Quelque 152.000 familles attendent leur tour, dont plus de 70.000 sont concernées par des unités réalisées ou en cours de réalisation, a-t-elle précisé devant la commission de contrôle des finances publiques à la Chambre des représentants.

Le bilan de réalisation fait ressortir un taux de 109% par rapport à ce qui a été convenu en 2004, s'est-elle félicitée, affirmant que le nombre de familles concernées par le programme est passé de 270.000 habitants en 2004 à 453.906 à fin 2020, après la mise à jour.

La responsable a, également, relevé que grâce à ce programme, plus de 300.000 familles, soit 1,5 million d'habitants, ont vu leurs conditions de logement s'améliorer, 84% des bénéficiaires se sont dits satisfaits de l'emplacement des projets et 92,5% ont pu accéder à la propriété. De même, le taux de pauvreté a baissé de

58% parmi les catégories ciblées depuis le démarrage du programme.

Côté contraintes, la ministre a notamment cité la multiplication du nombre des bénéficiaires, le défaut de paiement, le manque d'adhésion de certaines familles concernées, l'insuffisance des équipements de base, des difficultés de financement par les ressources budgétaires et la hausse du coût des travaux d'aménagement.

Afin d'améliorer les indicateurs du programme, il a été proposé de recourir aux unités de logement social et à bas coût réalisées par les promoteurs immobiliers publics et privés, l'accélération des opérations de transfert des familles et de réalisation des unités programmées, l'élaboration d'un programme complémentaire au profit de 81.200 ménages, l'instauration d'une nouvelle génération de contrats et la consolidation du partenariat public-privé, a-t-elle conclu.

## Madrid plaide pour le renforcement du dialogue et de la coopération avec le Maroc

*La Stratégie d'action extérieure pour 2021-2024 présentée par Arancha González Laya au Conseil des ministres espagnol*

La Stratégie d'action extérieure de l'Espagne pour la période 2021/2024 préconise le renforcement du dialogue et de la coopération avec des pays partenaires comme le Maroc.

Cette stratégie, présentée mardi au Conseil des ministres espagnol, par la ministre des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, Arancha González Laya, souligne la nécessité et la pertinence d'aller de l'avant dans la consolidation du dialogue avec les pays de la région maghrébine, plus particulièrement le Maroc.

Le document de 100 pages plaide également pour l'organisation de consultations politiques régulières avec le Royaume et la tenue de réunions de haut niveau.

De même, la stratégie, qui sera pré-

sentée également aux deux chambres du Parlement espagnol, met l'accent sur l'importance de la mise en place de «plans de coopération spécifiques» avec le Maroc dans les domaines d'intérêt commun.

Selon les termes de ce plan fixant les grandes lignes de la politique extérieure de l'Espagne, le pays ibérique envisage d'exercer une «présidence active» en 2021 du Dialogue 5+5 de la Méditerranée occidentale, ainsi que l'organisation du 5ème Forum de l'Union pour la Méditerranée.

La promotion du voisinage sud de l'UE et de l'Union pour la Méditerranée figure également parmi les priorités de l'Espagne lors des quatre prochaines années.

S'agissant de l'Afrique subsaharienne, l'Espagne œuvrera au renforce-



ment de la coopération avec les pays du Sahel, au soutien à leur développement économique et social, à leurs processus

de renforcement des institutions et à la tenue du 1er Forum hispano-africain sur les villes durables, ajoute le document.

# Une plateforme internationale appelle le Conseil de sécurité à agir en faveur d'une solution basée sur l'initiative d'autonomie

Les trois mille juristes, universitaires, journalistes et acteurs de la société civile, membres de la Plateforme internationale de défense et de soutien au Sahara marocain, ont appelé les membres du Conseil de sécurité de l'ONU à appuyer la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique et durable basée sur le compromis au différend régional autour du Sahara marocain, sur la base unique et exclusive de l'initiative marocaine d'autonomie.

Dans un manifeste parvenu mercredi à la MAP, les membres de la Plateforme ont réaffirmé que l'initiative marocaine d'autonomie est la seule solution pouvant garantir l'exercice du droit à l'autodétermination de la population du Sahara marocain, exprimant leur engagement à défendre la marocanité du Sahara et la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie dans les milieux universitaires, les médias, et la société civile de leurs pays respectifs.

Les membres de la Plateforme ont précisé qu'ils ont accueilli avec satisfac-



tion les résultats de la Conférence ministérielle virtuelle, co-organisée par le Maroc et les Etats-Unis, le 15 janvier, à laquelle ont pris part une quarantaine de pays, pour appuyer l'initiative d'autonomie sous souveraineté marocaine, en tant que seule option pour résoudre définitivement ce différend régional, affirmant le plein appui à l'initiative pour la négociation d'un statut d'autonomie pour la région du Sahara marocain, en tant que seule et unique solution au différend régional autour du Sahara marocain.

Par ailleurs, les trois mille membres de cette plateforme ont salué la décision historique des Etats-Unis de reconnaître pleinement la souveraineté du Maroc sur son Sahara, d'autant plus que cette décision émane d'une puissance mondiale démocratique, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et d'un pays garant de l'ordre mondial basé sur le droit international.

Une telle position est la seule à être véritablement en conformité avec le droit international, prenant en considération que la marocanité du Sahara est attestée sur les plans historique et juridique et partant de la norme fondamentale de l'intégrité territoriale des Etats, ont-ils souligné, mettant en avant les retombées positives de la décision

américaine d'ouvrir un consulat général à Dakhla à des fins de promotion des investissements dans la région.

Les personnalités membres de cette structure ont également salué la dynamique d'ouverture de consulats de plusieurs pays à Laâyoune et à Dakhla confortant la position des provinces du Sud marocain comme hub économique régional et continental.

Par ailleurs, ils ont dénoncé les actions que mène l'Algérie depuis 1975 visant à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, en violation des principes inscrits dans la Charte des Nations unies et la Déclaration relative aux principes du droit international sur les relations amicales entre les Etats portée par la résolution 2625 de l'Assemblée générale.

Ils ont également dénoncé l'armement du "polisario" par l'Algérie, qui constitue une grave violation de la Charte des Nations unies et du droit international, le détournement des aides humanitaires par l'Algérie et le "polisario" destinées aux populations séquestrées des camps de Tindouf, ainsi que les atteintes aux droits humains fondamentaux commises dans les camps de Tindouf, à la faveur de la délégation illégale d'autorité sur cette partie du territoire algérien à un groupe armé

séparatiste, en flagrante violation du droit international humanitaire.

En outre, ils ont souligné l'entrôlement des enfants soldats par le "polisario", appuyé par l'Algérie, en violation de la convention sur les droits de l'enfant et le détournement des aides humanitaires destinées aux populations des camps de Tindouf, facilité par le refus de l'Algérie de permettre un recensement de ces populations.

Ainsi, les membres de la plateforme ont appelé l'Algérie à respecter ses obligations selon le droit international humanitaire et à mettre fin à la situation de non-droit qui prévaut dans les camps de Tindouf à la faveur de la délégation illégale d'autorité sur les camps au "polisario", une situation qui rend possible les pires violations des droits de l'Homme sur cette partie du territoire algérien.

L'Algérie, en tant que principale partie au différend régional sur le Sahara marocain, est appelée également à se départir de ses positions dogmatiques et à s'engager à poursuivre sa participation dans un esprit de réalisme et de compromis dans le processus onusien des tables rondes, tout au long de sa durée, de sorte qu'il aboutisse sur une solution basée sur l'initiative marocaine d'autonomie, ont-ils insisté.



3.000 juristes, universitaires, journalistes et membres d'ONG dénoncent les manœuvres algériennes contre notre intégrité territoriale

# Omar Hilale : *La croisade sud-africaine contre la marocanité du Sahara dessert irrémédiablement ses prétentions continentales*



Les Nations unies ont publié, mercredi, la lettre adressée récemment par l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc, Omar Hilale, au Secrétaire général de l'ONU et au Conseil de sécurité, dans laquelle il dénonce l'instrumentalisation par l'Afrique du Sud de sa présidence de l'Union africaine, afin de faire avancer son agenda idéologico-politique sur la question du Sahara marocain.

Dans cette lettre datée du 19 janvier 2021, l'ambassadeur Hilale décrie la croisade de Pretoria contre la marocanité du Sahara. La lettre du Maroc est publiée en tant que document officiel du Conseil de Sécurité et sera consignée dans ses annales.

L'ambassadeur du Royaume y a avverti que «l'obsession de l'Afrique du Sud à polariser l'attention du Secrétaire général et du Conseil de sécurité sur la question du Sahara marocain, tout en occultant les causes existentielles africaines, dessert irrémédiablement ses prétentions dans la perspective de la réforme du Conseil de sécurité».

La publication de cette lettre marocaine survient à la veille du Sommet de l'Union africaine prévu à Addis-Abeba, au début du mois de février. L'Afrique du Sud y est fustigée pour sa tentative

d'induire en erreur le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de sécurité, à travers une correspondance qu'elle leur a adressée, le 30 décembre 2020, faisant fallacieusement croire que le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur «Faire taire les armes» a été consacré exclusivement à la question du Sahara marocain.

«L'objectif non avoué de l'Afrique du Sud est d'orienter l'attention du Secrétaire général et du Conseil de sécurité sur une question parmi la quarantaine de sujets soulevés durant ce Sommet, et ce aux dépens des grandes préoccupations, des attentes et des espérances du continent», a écrit le représentant permanent du Maroc à l'ONU.

A cet égard, l'ambassadeur Hilale a précisé que l'unique paragraphe, qui est préambulaire et nullement opérationnel, concernant le Sahara marocain, dans les documents du Sommet extraordinaire de l'Union africaine de décembre dernier «demeure, à ce jour, contesté, car ayant été introduit dans la décision du Sommet extraordinaire dans des conditions marquées par l'absence de transparence et la violation des règles et procédures du Sommet. Ce qui a provoqué des interrogations et demandes de clarifications officielles du Maroc et de plusieurs autres

Etats membres de l'Union africaine».

Il a souligné que «ces réclamations demeurent, jusqu'à maintenant, sans aucune réponse». Par ailleurs, le diplomate a précisé que l'Afrique du Sud a sciemment passé sous silence les menaces et conflits qui handicapent le développement du continent africain, les politiques audacieuses et les avancées économiques structurantes, telle la Zone de libre-échange continentale africaine, pourtant discutés durant le Sommet extraordinaire et figurant dans sa décision et sa déclaration.

De même, il a noté que la décision 693, adoptée par le Sommet africain de Nouakchott (1-2 juillet 2018), a clairement reconnu que la question du Sahara marocain est du ressort exclusif de l'Organisation des Nations unies, précisant que cette décision a établi le mécanisme de la Troïka de l'Union africaine, dont le rôle se limite à «apporter un soutien efficace aux efforts conduits par les Nations unies».

En outre, l'ambassadeur du Maroc a fait part du profond regret du Royaume que l'Afrique du Sud, qui assure la présidence de l'Union africaine, et celle du Conseil de sécurité, au moment de l'envoi de sa lettre, se soit départie de la neutralité que lui imposent ses fonctions, en

particularisant la question du Sahara marocain et en sacrifiant les challenges globaux de l'Afrique.

M. Hilale a, également, regretté que l'Afrique du Sud instrumentalise l'Union africaine et dévoie ses décisions et déclarations, au profit de son propre agenda, que les réalités historique, politique et juridique de la marocanité du Sahara contredisent de manière flagrante. Et d'ajouter que l'écrasante majorité des Etats membres de l'Union africaine ne partagent nullement la position de l'Afrique du Sud sur la question du Sahara marocain, qui est en déphasage total avec les résolutions successives du Conseil de sécurité.

Enfin, il a réaffirmé l'attachement du Maroc au processus exclusivement onusien, afin de parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis à la question du Sahara marocain, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, qui ont consacré la prééminence, le sérieux et la crédibilité de l'Initiative marocaine d'autonomie.

Le diplomate a conclu que cette initiative est et restera l'unique solution à ce différend régional, dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.



# Le dompteur mordu par sa vipère

*Tindouf, une zone sous influence du Polisario, selon l'hebdomadaire français Le Point*

La conjoncture actuelle pourrait commuer la teneur d'un article paru dans une revue française, - considérant que Tindouf est une zone sous influence du Polisario-, d'une information inexacte à un séisme politique en Algérie, selon le quotidien Al Itihad Al Ichiraki.

Dans un article intitulé "Le dompteur peut être mordu par sa vipère : le Polisario +occupe+ Tindouf ?", paru dans l'édition de jeudi, Talaâ Saoud Al Atlassi revient sur la mise au point, mêlant colère et étonnement, adressée par l'ambassadeur de l'Algérie en France, Mohamed-Antar Daoud, à la revue Le Point au sujet de deux phrases contenues dans cet article, sous le titre "Manœuvres algériennes dans le Sahara, près de la frontière marocaine".

Al Itihad Al Ichiraki rapporte que le diplomate algérien a qualifié de "grave dérapage" le contenu de cet article paru dans la rubrique "Le point Afrique" du 19 janvier, appelant à une réparation de la part de l'équipe rédactionnelle de l'hebdomadaire français qui, selon lui, saura "trouver les termes adéquats pour rétablir la réalité des faits dans leur signifiant et leur signifié".

M. Al Atlassi a estimé que ce doit être une colère "sérieuse" celle qui a amené Monsieur l'ambassadeur à mobiliser son armada "culturelle" diverse qui s'étend jusqu'aux techniques et règles de la rédaction journalistique, en reprochant au rédacteur de l'article de ne pas "reprendre fidèlement les paragraphes de l'AFP".

Le diplomate algérien, a-t-il poursuivi, s'est dit "étonné" que le rédacteur de l'article incriminé n'ait pas "vérifié les informations qu'il a rapportées avant de verser dans les allégations dénuées de tout fondement sur l'appartenance territoriale de la wilaya de Tindouf".

Mettant à contribution ses connaissances géographiques, a expliqué M. Al Atlassi, le diplomate algérien a sermonné le rédacteur pour lui intimer que "sans faire offense à vos connaissances en matière géographique et géopolitique, faut-il préciser que Tindouf est une partie intégrante de l'Algérie ?".

En guise de conclusion, le diplomate algérien a réservé au rédacteur de l'hebdomadaire français "le coup de grâce" par l'arme de la sémiologie, en l'interpellant à "trouver les termes adéquats pour rétablir la réalité des faits dans leur signifiant et leur signifié".

Pour M. Al Atlassi, la colère de l'ambassadeur implique que le ministère algérien des Affaires étrangères n'a pas perçu l'article de la revue française comme une simple "gaffe" rédactionnelle, mais plutôt comme un "acte" prémédité, sciemment incrusté pour faire véhiculer un message.

Selon lui, le ministère algérien a peut-être estimé que Le Point, par le truchement de ces petites phrases, conférerait-il au Polisario deux pouvoirs dont il est dé-



possédé vis-à-vis d'Alger, en l'occurrence le pouvoir d'une décision indépendante lui permettant une influence propre, et le pouvoir de contrôle sur Tindouf où il tient son campement militaire.

C'est dire que l'Algérie ne tolère, même pour une imprécision rédactionnelle, aucune insinuation, éventualité ou même conception d'une autre posture au Polisario que celle que lui a dictée la direction algérienne il y a 45 ans, a-t-il relevé.

Peut-être même pour des années à venir si la situation perdure avec l'intransigeance et la surdité d'Alger vis-à-vis de l'appel du Maroc à la paix, sa proposition et ses efforts incessants dans ce sens, a-t-il poursuivi, notant que l'Algérie souhaiterait maintenir le mouvement séparatiste sous sa coupe, à ses ordres, en politique comme en géographie.

Et si cette brève information de mots réduits n'était qu'un ballon d'essai où la "revue" aurait été inconsciemment manipulée ? Un ballon pour provoquer la réaction d'Alger sur une éventuelle installation des séparatistes à Tindouf ? Après tout, des parties internationales seraient-elles en train d'explorer des scénarii d'alternatives au statu quo !

M. Al Atlassi n'écluse pas l'éventualité d'un acte élaboré sur la base de la propagande consistant à lancer une idée ou un mensonge, entretenir son attractivité et tester sa viabilité. Et pour cause, des parties du Polisario seraient déjà en passe de contourner l'emprise d'Alger.

Et puis, a-t-il soutenu, admettons que cette information soit une "bévue", n'ouvre-t-elle pas, par ricochet, une éventuelle piste à la fin du différend ? C'est assez plausible tant que l'Algérie ne s'in-

teresse guère aux habitants des camps et n'aide point à la recherche de la solution préconisée par le Conseil de sécurité de l'ONU, surtout avec le soutien international de plus en plus croissant au Plan marocain d'autonomie.

Pour lui, ceci est d'autant plus vrai que les camps et leurs habitants ne sont pour la direction algérienne que des camions et des plateformes d'où elle lance sa hargne contre le Maroc; mais la situation ne saurait perdurer indéfiniment.

L'auteur de l'article rappelle que c'est bien la propagande algérienne qui a amené, pendant plus de 40 ans, les visiteurs à Tindouf pour les présenter à ce qu'elle appelle un "Etat", elle qui en tire les ficelles et veille à son armement.

Or, si certains de ces mêmes visiteurs assuraient, en public ou en catimini, que c'est le Polisario qui contrôle Tindouf, ils ne disaient que la réalité qu'ils ont vécue, ou du moins celle qu'on leur a présentée, a soutenu l'auteur de l'article.

Pire, le Polisario, quand bien-même Alger lui autoriserait de regagner le Maroc par la voie de l'auto-détermination, ne songerait à s'installer nulle part ailleurs qu'à Tindouf qu'il ne quittera pas, tant on l'a longtemps privé de prendre attache avec le pays des origines, le foyer authentique, le Maroc qui ne cesse de dire que la Patrie est clémente et miséricordieuse, a-t-il relevé.

"J'ai dit à maintes reprises, comme d'autres avant, que le mouvement séparatiste est un boulet que l'Algérie ne saurait supporter indéfiniment, a fortiori dans les conditions politiques actuellement mouvementées, la méconnaissance des mécanismes de gestion des relations internationales et l'amenuisement de ses

ressources financières, désormais insuffisantes à subvenir à ses propres besoins sociaux", a-t-il souligné.

Il a fait observer que l'Algérie continue d'approvisionner et d'armer le Polisario dans une zone désertique africaine, une étendue de reliefs difficiles à contrôler où s'entremêlent mouvements séparatistes, gangs armés, nébuleuses terroristes et trafiquants de drogue, de marchandises et d'êtres humains. Bref, un cocktail Molotov de mouvances violentes qui risquent d'exploser aux frontières de l'Algérie et même à l'intérieur.

La vipère s'étant souvent retournée contre son dompteur, la magie ayant bien des fois fait boomerang, il importe pour Alger de considérer dès à présent, à moyen ou à long terme, l'éventualité de demander un soutien international pour déterminer le sort de Tindouf et prévoir, le cas échéant, un référendum d'auto-détermination.

Car pour l'Algérie, a-t-il estimé, ce serait le prix à prévoir pour le refus obstiné de la proposition marocaine d'autonomie, une des formules possibles, réalistes, équitables, pérennes et consensuelles de l'auto-détermination, au lieu des voies anguleuses qui, s'ouvrant sur des labyrinthes, finissent par entamer la marche.

"L'autonomie ne serait-elle pas la voie qui la libérerait d'un boulet qu'elle a longtemps et chèrement traîné ?", s'est-il interrogé, faisant remarquer que dans le contexte actuel, le statu quo aidant, le contenu aussi bref, court et éphémère soit-il dans un hebdomadaire français, serait capable de commuer une information souffrant d'exactitude en un séisme politique à Alger.



## Record de morts en 24 heures *Les variants se propagent*



**L**a pandémie est de plus en plus mortelle dans le monde, avec un nouveau record quotidien de plus de 18.000 décès et des variants, bien plus contagieux, qui ne cessent de se propager, poussant de plus en plus de pays à fermer leurs frontières.

Dans la course aux vaccins, l'un des fabricants, le britannique AstraZeneca, se trouvait mercredi au cœur de tensions avec l'UE.

De jour en jour, la situation s'assombrit : le nombre mondial des cas officiellement recensés a dépassé les 100 millions et selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les nouveaux variants du coronavirus continuent de se répandre : le britannique s'est étendu à 70 pays et le sud-africain à 31.

Du jamais vu depuis le début de la pandémie, 18.109 décès ont été enregistrés mardi dans le monde, selon un comptage mercredi de l'AFP. Ce chiffre confirme une tendance constatée depuis début janvier : la mortalité s'accroît nettement, les seuils de morts quotidiens sont passés plus rapidement et le plateau s'établit à des niveaux de plus en plus élevés (en moyenne, 14.000 décès en 24 heures depuis le 22 janvier, contre 10.000 fin novembre). Au total, le monde a enregistré 2,16 millions de

morts. "Nous livrons le combat de notre vie", mais "nous pouvons vaincre le virus - et nous vaincrons le virus" et ses variants, a assuré Maria Van Kerkhove, la responsable technique à l'OMS de la lutte contre le Covid-19, apparu fin 2019 en Chine.

A ce sujet, l'enquête de l'Organisation mondiale de la santé dans ce pays sur les origines de la pandémie doit être "poussée et claire", a affirmé mercredi la porte-parole de la Maison Blanche, Jen Psaki. "Il est impératif que nous allions au fond des choses".

Cette situation met sous pression les gouvernements pour trouver de nouvelles parades. En Grande-Bretagne, le premier pays européen à avoir dépassé le seuil macabre des 100.000 morts, le gouvernement a imposé une quarantaine à l'hôtel aux résidents au Royaume-Uni en provenance de 22 pays où des variants du virus "présentent un risque", comme l'Afrique du Sud, le Portugal et des pays d'Amérique du Sud. Les arrivées de ces Etats sont déjà interdites aux personnes ne résidant pas au Royaume-Uni. Ces voyageurs seront "emmenés directement" de l'aéroport à l'hôtel, a précisé le Premier ministre Boris Johnson, accusé d'avoir sous-évalué l'ampleur de la crise au printemps, confiné trop

tard et déconfiné trop vite à l'été, ignorant l'avis des scientifiques.

Relativement épargnée par la pandémie, la Finlande a néanmoins durci les restrictions à ses frontières : elle interdit désormais les voyages "non essentiels" vers son territoire.

Tour de vis encore plus serré en Norvège, qui a fermé ses frontières à presque tous les non-résidents.

En France, où le bilan des morts ne cesse de grimper (près de 75.000), le gouvernement a déclaré mercredi étudier plusieurs scénarios pour enrayer la propagation du Covid-19, dont celui d'un nouveau confinement "très serré", le couvre-feu actuel de 18H00 à 06H00 n'étant pas assez efficace. Si le président Emmanuel Macron a demandé des "analyses supplémentaires" sur les différents scénarios avant de décider, "le maintien du cadre actuel paraît peu probable", a averti le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal.

Pas d'ambiguïtés en Slovaquie qui a resserré son régime de confinement en exigeant désormais des tests négatifs pour pouvoir sortir de chez soi.

Au Liban, plus de 220 personnes ont été blessées mercredi dans de violents affrontements - pour la troisième soirée consécutive - à Tripoli (nord) entre policiers et manifestants qui protestent contre

le strict confinement et la crise économique. Également confiné depuis fin décembre, Israël a décidé mercredi de fermer ses frontières avec la Jordanie et l'Égypte. Les autorités avaient déjà suspendu mardi les vols internationaux au moins jusqu'au 31 janvier.

Faisant figure d'exception, la ville de Moscou a poursuivi mercredi l'allègement des restrictions en vigueur depuis des mois, s'appuyant sur une baisse du nombre des contaminations.

La campagne massive de vaccination reste une des rares lueurs d'espoir pour entrevoir une sortie de crise. A ce sujet, le laboratoire britannique AstraZeneca était au cœur de tensions avec l'Union européenne. En cause : l'annonce d'un retard dans le calendrier de livraisons de vaccins. Selon AstraZeneca, la production des vaccins dans les usines britanniques est réservée au Royaume-Uni en vertu de l'accord conclu avec Londres, trois mois avant le contrat signé avec l'UE. Ce que conteste Bruxelles.

L'UE réclame ainsi à AstraZeneca de lui livrer comme convenu des vaccins contre le Covid-19 produits dans deux usines britanniques, alors que le groupe prévoit désormais de ne fournir au premier trimestre qu'"un quart" des doses promises. A ce jour, au moins 79,2

millions de doses de vaccins contre le Covid ont été administrées dans au moins 69 pays ou territoires, selon un comptage réalisé par l'AFP à partir de sources officielles mercredi à 11H00 GMT.

Mais la vaccination est pour l'heure un privilège des pays à "revenu élevé" (au sens de la Banque mondiale), qui concentrent 62% des doses administrées dans le monde alors qu'ils ne regroupent que 16% de la population mondiale.

Michael Ryan, le directeur des opérations d'urgence de l'OMS, considère que "si nous arrivons à une situation dans le monde développé où des gens en parfaite santé sont vaccinés et que des travailleurs en première ligne et des personnes vulnérables (des pays pauvres) ne le sont pas, ce n'est tout simplement pas juste". Il a appelé à partager l'accès aux vaccins, car "en faisant cela, nous mettrons fin au problème plus rapidement. Donc ce n'est pas seulement bien, c'est également intelligent".

Pour le philanthrope américain Bill Gates, le monde doit dès maintenant se préparer à la prochaine pandémie comme il se préparerait à une guerre, ce qui doit se traduire par des investissements de dizaines de milliards de dollars chaque année.

# Après la quarantaine, l'OMS entame son enquête à Wuhan

Les experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont sortis de quarantaine jeudi à Wuhan, prêts à entamer leur enquête sur les origines du nouveau coronavirus, une investigation que Pékin a accusé Washington de chercher à politiser.

Après deux semaines enfermés dans un hôtel de quarantaine de cette ville du centre de la Chine où l'épidémie était apparue il y a plus d'un an, une dizaine de membres de l'équipe sont montés à bord d'un autocar qui les emmène vers un autre établissement d'une grande chaîne internationale. Ils vont pouvoir participer à des séminaires et effectuer des visites de terrain, a précisé devant la presse le ministre chinois des Affaires étrangères.

L'enquête, que la Chine a mis plus d'un an à organiser, est d'une extrême sensibilité pour le régime communiste, qui cherche à écarter toute responsabilité dans le déclenchement de l'épidémie.

Alors que le pays est arrivé à enrayer la contagion sur son sol, le virus s'est répandu à la surface du globe, tuant plus de 2,1 millions de personnes. Le bilan officiel chinois fait état très exactement de 4.636 morts, dont la grande majorité à Wuhan (près de 3.900), ville mise en quarantaine pour 76 jours à partir du 23 janvier 2020.

Les experts du gouvernement chinois avaient dans un premier temps expliqué que l'épidémie était apparue dans un marché de Wuhan, où étaient vendus vivants des animaux sauvages.

Le virus aurait ainsi été transmis de la chauve-souris à une autre espèce animale avant de se communiquer à l'homme.

Le marché en question est fermé depuis plus d'un an et dissi-



mulé derrière une longue palissade bleue. Mais les médias chinois, contrôlés par le Parti communiste au pouvoir, ont progressivement évacué cette théorie pour une autre, non démontrée, selon laquelle le virus aurait pu être importé en Chine, notamment via de la viande congelée.

L'OMS a écarté la thèse d'une contamination via l'alimentation mais de nombreux Chinois semblent à présent convaincus que la pandémie est d'origine américaine. Un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères a lui-même suggéré sans preuve l'an dernier que le virus aurait pu être introduit à Wuhan fin 2019 par des soldats américains venus participer à une compétition sportive.

Hors de Chine, diverses théories ont également circulé, notamment celle d'une transmission du

virus, accidentellement ou non, à partir du laboratoire de virologie de Wuhan, où étaient fabriqués expérimentalement des coronavirus. Le laboratoire comme le gouvernement chinois ont fermement démenti cette hypothèse, évoquée notamment par l'ancien président américain Donald Trump.

Pour l'heure, l'OMS se garde bien de trancher. "Toutes les hypothèses sont sur la table. Il est clairement trop tôt pour parvenir à une conclusion sur l'endroit où est né ce virus, que ce soit en Chine ou hors de Chine", a déclaré la semaine dernière à Genève le directeur chargé des questions d'urgence sanitaire à l'OMS, Michael Ryan.

Le programme des chercheurs n'est pas connu et rien ne garantit qu'ils pourront visiter le laboratoire de virologie, pas plus que le marché

au centre des premières hypothèses. Mais après plus d'un an, nombre de spécialistes redoutent que peu de traces de l'origine du virus restent à découvrir.

Alors que l'OMS a été accusée par Donald Trump d'être aux ordres de Pékin, la nouvelle administration américaine a plaidé mercredi pour que l'enquête internationale soit "claire et poussée". "Il est impératif que nous allions au fond des choses dans l'apparition de la pandémie en Chine", a déclaré la porte-parole de la Maison Blanche, Jen Psaki. Washington évaluera "la crédibilité du rapport d'enquête une fois terminé", a-t-elle averti.

Pékin a mal pris cet avertissement, la diplomatie chinoise rejetant "une ingérence politique" qui risque de mettre en danger "la recherche de résultats scientifiques

sérieux". Outre les aspects scientifiques, Pékin a été accusé d'avoir tardé à réagir aux premiers cas de contamination découverts à Wuhan en décembre 2019, voire encore plus tôt. La semaine dernière, un comité mandaté par l'OMS a estimé que "des mesures de santé publique auraient pu être appliquées plus énergiquement par les autorités chinoises locales et nationales en janvier" 2020.

Des familles de victimes du Covid ont accusé Pékin de chercher à les empêcher d'entrer en contact avec les représentants de l'OMS et appelé ces derniers à ne pas se laisser bernier.

La durée de l'enquête n'est pas connue mais la Chine entrera le 11 février dans son long congé du Nouvel an lunaire, lorsque le pays se met virtuellement à l'arrêt pendant au moins une semaine.

## La Palestine recevra ses premiers vaccins d'ici la mi-février



La Palestine recevra sa première cargaison de vaccins contre le COVID-19 d'ici la mi-février, a annoncé mercredi un haut responsable de la santé palestinien en Cisjordanie. Wissam Sbeihat, responsable de la gestion du COVID-19 au ministère palestinien de la Santé, a déclaré que "le processus de vaccination commencerait immédiatement" quand les vaccins seront arrivés en Palestine.

M. Sbeihat n'a révélé ni le nombre de doses que la Palestine recevrait, ni le nom des fournisseurs. Il a indiqué que les territoires palestiniens avaient enregistré une diminution significative du nombre quotidien de nouveaux décès et de nouvelles infections au cours des derniers jours. Le responsable a également annoncé que le minis-

tère de la Santé avait prélevé 200 échantillons dans le district de Jéricho, dans le nord de la Cisjordanie, afin de vérifier si de nouvelles souches de COVID-19 étaient présentes en Palestine. "Nous attendons les résultats", a-t-il affirmé.

Le 21 janvier, le ministère a pour la première fois signalé 17 cas d'une nouvelle souche de COVID-19 dans les quartiers palestiniens d'Al Qods-Est. Par ailleurs, la ministre palestinienne de la Santé Mai al-Kaila a déclaré mercredi que cinq nouveaux décès et 603 nouveaux cas de COVID-19 avaient été enregistrés dans les territoires palestiniens au cours des dernières 24 heures. "Le ministère a au total enregistré 176.679 cas confirmés, dont 1.982 décès et 165.677 guérisons", a-t-elle précisé.

# Au Liban, plus de 220 blessés dans de nouveaux heurts entre manifestants et policiers

Plus de 220 personnes ont été blessées mercredi dans de violents heurts à Tripoli entre policiers et manifestants sortis pour la troisième soirée consécutive dans cette ville du nord du Liban afin de protester contre les restrictions sanitaires et une crise économique qui ne cesse de s'approfondir.

Selon l'agence nationale d'information, 226 personnes ont été blessées : 102 ont été soignées ou transportées vers les hôpitaux de la ville par la Croix-Rouge libanaise et 124 autres par les secouristes de l'Association médicale islamique. Au total, 66 personnes ont été hospitalisées. Sur Twitter, les forces de l'ordre ont fait état de neuf blessés dans leurs rangs, dont un officier dans un état grave.

Les affrontements ont commencé dans l'après-midi lorsque les protestataires ont jeté des cocktails molotov et des pierres sur les forces de l'ordre qui ont répliqué par des tirs de gaz lacrymogène, selon une correspondante de l'AFP sur place.

Des manifestants en colère ont tenté ensuite de pénétrer à l'intérieur du Sérail, le siège du gouvernorat du Nord, tandis que d'autres se sont rassemblés sur la place al-Nour, l'un des lieux phares des manifestations monstres qu'avait connues le Liban à l'automne 2019 contre la classe dirigeante sur l'ensemble de son territoire.

En soirée, des tirs à balles réelles d'origine inconnue ont été entendus dans le secteur du site de la manifestation par la correspondante de l'AFP, tandis que des protestataires ont mis le feu à l'entrée d'un bâtiment de la police. "Nous sommes ici pour demander de la nourriture, les gens ont faim", a lancé Mohamad Ezzedine, un manifestant de 20 ans. "Il est temps que les gens descendent dans la



rue", a-t-il ajouté. "Nous avons pris la décision de poursuivre notre action, quel que soit le prix (...) car nous n'avons plus rien à perdre", a renchéri un manifestant encagoulé. "Nous vivons dans des conditions misérables. J'ai frappé à toutes les portes, mais n'ai trouvé aucun emploi", a ajouté ce chômeur de 25 ans.

Après plusieurs heures de heurts, les forces de l'ordre et l'armée libanaise ont déployé des renforts autour du Sérail et sur la place al-Nour pour disperser les manifestants et les empêcher de prendre d'assaut le siège du gouvernorat.

Les manifestants se sont retranchés dans les ruelles adjacentes où les affrontements se sont poursuivis tard dans la soirée.

Mardi soir déjà, des heurts entre manifestants d'une part et

forces de l'ordre et militaires d'autre part avaient fait 45 blessés, contre 30 la veille, selon la Croix-Rouge libanaise.

Tripoli était déjà l'une des villes les plus pauvres du Liban avant la flambée du nouveau coronavirus et les confinements décrétés par les autorités en près d'un an, qui ont aggravé les conditions de vie de ses habitants.

De nombreux habitants de cette cité, notamment des journalistes, se sont retrouvés sans revenus depuis le début du dernier confinement.

Outre la situation sanitaire, le Liban est englué dans sa plus grave crise économique depuis la fin de la guerre civile (1975-1990) avec une dépréciation historique de sa monnaie, une hyperinflation et des licenciements massifs. La moitié de

la population vit désormais dans la pauvreté, face à une classe dirigeante accusée d'être aux abonnés absents.

Jusqu'ici limité à la seule ville de Tripoli, le mouvement de protestation contre le confinement s'est étendu mardi et mercredi soir, des manifestants bloquant certains axes routiers dans d'autres régions.

Dans la capitale Beyrouth, des protestataires ont incendié des pneus devant un mur séparant la place Riad el-Solh, dans le centre-ville, du Parlement, tandis que d'autres ont bloqué la route de la cité sportive à l'aide de bennes d'ordures et de pneus enflammés, a indiqué l'agence nationale de l'information.

Le Liban, qui compte six millions d'habitants, a recensé jusqu'ici 289.660 cas, dont 2.553 ont été

mortels. Le secteur hospitalier subissant une forte pression avec l'explosion du nombre des contaminations par le Covid-19, les autorités cherchent à augmenter le nombre des lits disponibles pour les personnes infectées.

Ce pays avait connu à l'automne 2019 un mouvement de contestation inédit par son ampleur contre une classe dirigeante accusée d'être corrompue, incompétente et indifférente. La contestation s'était progressivement tassée avant de s'estomper totalement avec la propagation du Covid-19 et les confinements imposés par les autorités.

Le Liban attend depuis août un nouveau gouvernement, faute d'en-tente entre les partis au pouvoir, et ce malgré une forte pression locale et internationale.

## L'ONU s'inquiète de la recrudescence des combats au Yémen



L'ONU s'est inquiétée jeudi d'une recrudescence depuis la mi-janvier des combats au Yémen entre

les rebelles Houthis et les forces du gouvernement dans la région stratégique de Hodeida, affirmant qu'ils mettent en danger la vie de

nombreux civils.

Dans un communiqué, l'ONU a fait état de "victimes civiles" ainsi que d'habitations et de fermes endommagées par les combats dans le sud de la région portuaire de Hodeida (sud-ouest) par laquelle transite l'essentiel des importations alimentaires du pays et de l'aide humanitaire.

Selon l'ONU, plus d'une centaine de familles, soit au moins 700 personnes, ont été déplacées par les violences depuis la mi-janvier. "Les attaques aveugles sur les zones résidentielles sont une violation du droit humanitaire international et doivent cesser", a déclaré dans le communiqué Auke Lootsma, coordinateur humanitaire de l'ONU pour le Yémen.

Selon lui, "huit victimes civiles ont été signalées dans la semaine du 20 janvier (...) des femmes et des enfants pour la plupart".

Le bruit d'explosions en provenance de ce secteur a été entendu dans la nuit de mardi à mercredi par des habitants de la ville, mais des sources militaires loyalistes ont fait état d'une baisse de l'intensité des combats depuis mercredi.

Quelque 150 rebelles Houthis et soldats progouvernementaux avaient été tués en une semaine de combats dans cette région, d'après un bilan recueilli le 18 janvier par l'AFP de sources militaires et médicales. Selon une source militaire progouvernementale, ces combats ont été provoqués par des attaques

des rebelles, qui tiennent Hodeida et cherchent à étendre leur contrôle plus au sud où sont positionnées les forces loyalistes.

Les affrontements sont les plus violents depuis l'entrée en vigueur d'une trêve négociée par l'ONU en décembre 2018, selon des habitants.

Le conflit au Yémen qui oppose depuis 2014 les Houthis, soutenus par l'Iran, au gouvernement, appuyé par l'Arabie saoudite, a fait des dizaines de milliers de morts et des millions de déplacés. Il a plongé ce pays pauvre de la péninsule arabique dans la pire crise humanitaire au monde selon l'ONU qui a récemment dit craindre que quelque "16 millions de personnes vont souffrir de la faim" en 2021.

# Mory Sacko, une étoile pour porter les saveurs de l'Afrique à Paris

## Portrait



**A**uréolé d'une étoile Michelin pour son premier restaurant Mosuke à Paris ouvert en septembre, Mory Sacko, 28 ans, se veut l'ambassadeur des goûts de l'Afrique noire méconnus ou méprisés, qu'il anoblit avec son savoir-faire français et un twist japonais.

Si l'année 2020 a tourné en pur cauchemar pour un grand nombre des chefs avec la fermeture des restaurants pour cause de Covid et l'incertitude pour l'avenir, elle a été "un peu folle mais très belle" pour Mory Sacko.

Star de la populaire émission Top chef, très regardée pendant le confinement, ce cuisinier noir souriant, grand et élancé, séduit par son attitude décontractée et ses créations exotiques avec des associations audacieuses.

Entre les deux confinements, ce sous-chef de Thierry Marx au Mandarin Oriental (2 étoiles Michelin) qu'on interpelle dans la rue par son prénom, décide de voler de ses propres ailes et ouvre son restaurant dans le quartier de Montparnasse. Une adresse dont on parle lors de soirées mondaines à Paris.

Les deux mois d'ouverture auront suffi aux inspecteurs du guide

Michelin pour évaluer Mosuke et le distinguer d'une étoile. Mory Sacko a été l'un des quatre chefs invités (sur 57 promus) à la cérémonie du guide rouge cette semaine, en petit comité, diffusée depuis la tour Eiffel. Le classement La Liste, qui a fait un palmarès des "prix spéciaux" face à la pandémie, l'a de son côté récompensé quelques jours avant Michelin dans la catégorie "jeune talent".

Quand les Français sont reconfinés, Mory Sacko s'amuse à "revisiter les totems de la street food", dans une proposition à emporter changeante, et il vend en moyen 150 repas par jour.

"Le fil rouge pour moi, c'est le poulet frit, qui revient toutes les deux semaines", raconte-t-il à l'AFP dans son restaurant de 30 couverts à décor clair et minimaliste.

Le poulet est travaillé "avec un mode de friture japonais peu gras" et il est servi avec de la mayonnaise au cajun ou l'aïoli. "Cela reflète l'identité cosmopolite du restaurant", souligne le chef.

"Quand l'annonce du confinement est tombée, je me suis dit : on va faire de la street food, c'est un hommage à la cuisine noire, la + soul

food+ de la Nouvelle-Orléans".

Fils d'émigrés, Mory Sacko a grandi en France, mais ne goûtait à la cuisine française qu'à la cantine. Il s'est fait le palais aux goûts de l'Afrique de l'Ouest à la table de sa mère. "Elle est Malienne, mais elle est née en Côte d'Ivoire et a grandi au Sénégal. Son père était commerçant, elle a voyagé dans son sac à dos. J'ai mangé cette cuisine cosmopolite de l'Afrique de l'Ouest à la maison, et j'allais souvent manger chez des amis de l'Afrique centrale. Je connais aussi très bien la cuisine congolaise".

Au cours de l'apprentissage professionnel, il découvre la blanquette de veau et le bœuf bourguignon, les techniques françaises qu'il perfectionne dans des grands restaurants qui servent une cuisine traditionnelle. Thierry Marx, "le plus japonais des chefs français", l'initie aux secrets de cette autre grande cuisine.

"A partir du moment où je revendique d'avoir de l'Afrique dans l'ADN du restaurant, je suis un porte-voix de cette cuisine africaine nouvelle", explique Mory Sacko.

Si on trouve facilement couscous et tajines de l'Afrique du Nord en France, les tables ouest-africaines

ne sont pas légion, même si les Français connaissent un début d'engouement pour ces saveurs peu connues. Le festival gastronomique parisien Food Temple a consacré son édition en septembre à l'Afrique. "J'ai l'ambition que le client reparte en disant que la cuisine africaine, ce n'est pas juste un gros plat de riz avec des sauces qui ne sont ni jolies ni délicates", dit le chef.

Au Mosuke, il associe une sole bretonne à l'attiéké (semoule de manioc), fermenté avec de l'acidité naturelle et "qui se mange sur le trottoir ou dans le maquis en Côte d'Ivoire".

Mais c'est son poulet yassa revisité, plat traditionnel sénégalais, qui résume le mieux sa démarche. Il le prépare avec de la poularde du Perche, des oignons des Cévennes, "doux et sucrés qui apportent beaucoup de rondeur", et des oignons de Roscoff, dotés d'"un côté légèrement marin, avec du croquant".

Les agrumes japonais yuzu et sudashi cultivés dans le sud de la France apportent la puissance. Le riz de Camargue est servi sous forme de crème. "Dans ce plat par essence africain, il y a du Japon et les produits français", résume-t-il.

# Economie

L'industrie automobile marocaine, un modèle pour l'Afrique

L'expérience de l'industrie automobile marocaine présente de "précieuses" leçons pour d'autres pays africains, a souligné le Forum économique mondial (WEF - World Economic Forum) dans un récent rapport.

Cette industrie est basée sur quatre hubs qui ont été construits sur six écosystèmes (câblage, métal et emboutissage, batterie, intérieur du véhicule et sièges, moteurs et transmission et carrosseries de camions et de véhicules industriels), mis en place en collaboration avec de grands équipementiers mondiaux, a relevé WEF dans ce rapport intitulé "Connecter les pays et les villes pour l'intégration de la chaîne de valeur régionale de la ZLECAF" et réalisé en partenariat avec le cabinet Deloitte.

Le succès de ces hubs peut être attribué, d'après la même source, notamment à la mise en œuvre des politiques au sein des zones franches qui ont permis aux entreprises d'exporter 85% en plus de l'exemption de production des taxes et TVA sur les entreprises, ainsi qu'aux banques offshore actives dans les zones franches marocaines des exportations, lesquelles offrent des services financiers personnalisés pour les investisseurs locaux et étrangers dans l'industrie automobile, rapporte la MAP.

Il s'agit aussi du développement de réseaux de chaîne d'approvisionnement efficaces pour gérer la logistique à même d'améliorer les délais d'expédition et par conséquent la productivité, ainsi que du co-investissement dans les infrastructures clés. En outre, le WEF, qui indique que le Maroc a mis en place des programmes de développement des compétences axés sur les employés à différents niveaux et alignés avec les exigences de la production dans les hubs, met l'accent sur la stratégie de facilitation du commerce avec des partenaires potentiels d'exportation sans droit de douanes qui est de nature à permettre de créer une économie d'échelle.

Cité par le rapport, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy, a rappelé que le succès peut être attribué aussi à la volonté de leadership visant à créer une industrie ancrée sur l'avenir de la mobilité. "Nous anticipons également les technologies de demain. À l'avenir, nous travaillerons davantage sur les véhicules connectés et nous continuerons de construire des écosystèmes dans ce sens", a-t-il soutenu, ajoutant que cela permet de croire que l'investissement réalisé produira des rendements orientés vers la transition mondiale de l'industrie vers la quatrième révolution industrielle.

Parallèlement, le rapport fait savoir que le Royaume a réussi le développement de sa capacité de production locale, avec 50 entreprises spécialisées créant plus de 148.000 emplois directs entre 2014 et 2019 et une production annuelle de plus de 400.000 véhicules avec un taux d'intégration de 60%.

La proximité du Maroc des marchés européens, notamment la France, l'Espagne, l'Allemagne (9%) et l'Italie (9%) et les marchés du Moyen-Orient (5%) ont permis une production de masse, alors que le Maroc continue de renforcer sa compétitivité à l'échelle mondiale, explique la même source.

## Les exportations fortement impactées par la crise à fin décembre 2020



La crise causée par la propagation du virus Covid-19 a impacté profondément les échanges extérieurs, donnant un coup sérieux aux performances marocaines en matière d'exportations.

Selon l'enquête menée par le Haut-commissariat au plan (HCP) sur l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises dont nous avons annoncé les premiers résultats dans notre précédente édition, les exportations marocaines sont restées à la peine au terme du deuxième semestre 2020.

Réalisée auprès d'un échantillon de 3600 entreprises organisées, cette enquête montre que «81,3% des entreprises exportatrices ont déclaré avoir subi une baisse du volume de leurs ventes à l'extérieur pendant le deuxième semestre 2020, par rapport à la même période de l'année précédente», a souligné l'institution publique.

Selon le Haut-commissariat, ce recul a été observé avec des proportions différentes selon les catégories d'entreprises : 93,5% chez les très petites entreprises (TPE), 78,5% chez les petites et moyennes entreprises (PME) et 69,5% pour les grandes entreprises (GE).

«Dans ce contexte marqué par une incertitude, et sur l'horizon des douze prochains mois, la vision des chefs d'entreprises exportatrices semble un peu pessimiste quant à l'évolution de

leurs ventes à l'extérieur», a constaté le HCP dans une note synthétisant les résultats de son enquête.

L'enquête a, en effet, révélé que près de 40% des chefs d'entreprise anticipent une diminution de leurs exportations et 22% en prévoient une légère augmentation sur la même période.

Ainsi, le pessimisme régnant, près de 80% des entreprises importatrices sondées dans le cadre de cette enquête ont déclaré avoir réduit leurs approvisionnements.

Il est à souligner que les effets résultant de la crise sanitaire ont été observés également au niveau

du volume des importations des biens et services sur la période de juillet-décembre 2020, a fait savoir le HCP.

Les résultats de l'enquête ont, en effet, révélé que «79,4% de l'ensemble des entreprises qui s'approvisionnent à l'étranger ont déclaré avoir connu une baisse du volume de leurs importations par rapport à la même période de l'année 2019», a indiqué l'institution publique précisant que ce repli a été fortement ressenti chez les TPE selon 83,2% des entreprises suivies des PME et les GE avec respectivement 78,3% et 69,3%.

Si les échanges extérieurs continuent de subir les effets de la crise, c'est aussi parce qu'ils sont confrontés à plusieurs difficultés comme le coût du transport et les restrictions sanitaires.

En effet, comme l'a relevé le Haut-commissariat dans sa note, «des difficultés relatives aux flux des exportations et des importations sont principalement l'augmentation des coûts du transport et les restrictions qui y sont liées pour limiter la propagation du coronavirus, comme l'affirment respectivement 54,9% et 53,7% des entreprises».

Dans son enquête, le Haut-commissariat s'est naturellement penché sur l'impact de la crise sur les investissements futurs, révélant que quatre entreprises sur cinq sondées ne prévoient aucun projet d'investissement en 2021.

Il faut dire que la crise Covid-19 a eu un impact significatif sur le moral des chefs d'entreprise et sur leur vision en matière d'investissement au point que «près de 81,1% des entreprises ne prévoient aucun projet d'investissement en 2021, 3,9% entrevoient une baisse du niveau d'investissement alors que 6,4% anticipent une augmentation en 2021».

Après analyse des résultats de l'enquête sur ce point précis, le Haut-commissariat a noté que 10,9% des GE sont optimistes et anticipent une augmentation du niveau d'investissement en 2021. Cette proportion est de 8,3% chez les PME et 5,4% pour les TPE.

Soulignons que l'enquête montre, par secteur d'activité, que «près de 19% des entreprises opérant dans le secteur de l'énergie prévoient une augmentation de leurs investissements en 2021», a noté le HCP précisant que ce taux est de 12% pour les entreprises qui exercent dans le secteur des industries agro-alimentaires et 11% pour celles qui opèrent dans les industries chimiques & parachimiques.

Plus inquiétant, «la proportion des entreprises, qui ne prévoient aucun projet d'investissement, dépasse 80% dans les industries du textile, les industries électriques & électroniques, l'hébergement et restauration et les activités immobilières», a fait savoir le Haut-commissariat.

Alain Bouithy



Baisse des ventes à l'extérieur pour plus de 80% des entreprises exportatrices

## Hausse de la valeur ajoutée du secteur extractif au troisième trimestre 2020

La valeur ajoutée du secteur extractif a enregistré une croissance de 4,3% au troisième trimestre 2020 (T3-2020), après une hausse de 7,9% un trimestre auparavant, indique la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Au terme des neuf premiers mois de 2020, la valeur ajoutée du secteur s'est consolidée de 3,9%, après une hausse de 2,2% à fin septembre 2019, relève la DEPF dans sa note de conjoncture du mois de janvier.

Ce dynamisme a été porté par l'accroissement de la production de phosphate roche de 5% au troisième trimestre 2020 après une hausse de 9,1% au T2-2020, pour marquer une augmentation de 4,8% à fin septembre 2020, après une croissance de 2,3% il y a une année, explique la

Direction.

Au titre des deux premiers mois du quatrième trimestre 2020, la production de phosphate roche s'est appréciée de 8,5%, portant sa progression à +5,5% à fin novembre 2020, après +3,7% l'an dernier, ajoute la note.

De leur côté, les exportations du secteur maintiennent leur bonne tenue au terme des onze premiers mois de l'année 2020, affichant une hausse, en volume, de 7,2% pour le phosphate roche (après +6% un mois plus tôt) et de 13,3% pour ses dérivés.

Suite à cette évolution, le chiffre d'affaires à l'export du groupe OCP s'est situé à 45,5 milliards de dirhams (MMDH) à fin novembre 2020, en amélioration de 0,3% en glissement annuel.



## La BEI signe un prêt de 10 M€ avec Jaida

La Banque européenne d'investissement (BEI) et la société de financement des organismes de microfinance Jaida ont annoncé la signature d'un accord de prêt d'un montant de 10 millions d'euros (soit plus de 108 millions de dirhams) pour soutenir les activités de microcrédit génératrices de revenus au Maroc.

Cet appui vient renforcer la capacité de Jaida à financer les institutions de microfinance (IMF) au Maroc et soutenir son action sur l'inclusion financière et le développement social, indique un communiqué conjoint.

Ce financement servira exclusivement à financer des microcrédits d'un montant inférieur à 25.000 euros (environ 270.000 dirhams) afin de promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR) et aider à maintenir l'emploi via les micros et petites entreprises (MPE) de moins de 10 employés en zones urbaines et rurales, ainsi que les travailleurs indépendants, les entrepreneurs individuels et les micro-entrepreneurs, précise la même source.

A travers cet appui à Jaida, deuxième bailleur de fonds et acteur structurant du secteur de la microfinance au Maroc, la BEI poursuit son objectif de promotion des services financiers durables et responsables au bénéfice des activités génératrices de revenus, notamment en faveur des populations rurales et pauvres, des femmes et des jeunes, rapporte la

MAP. Avec ce financement, le portefeuille de prêts de Jaida devrait se maintenir entre 800 à 900 millions de dirhams (74 à 84 millions d'euros) par an.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans la continuité de l'action de la BEI menée depuis plusieurs années en faveur de la microfinance au Maroc et fait partie de la réponse de la banque visant à soutenir l'économie marocaine, plus particulièrement les micro-entrepreneurs, dans le contexte de la crise de Covid-19.

Et de noter que ce nouveau financement intervient dans le cadre du mécanisme de capital-risque pour les pays voisins du Sud créé par l'Union européenne (UE) et la BEI afin de soutenir le développement du secteur privé, la croissance inclusive et la création

d'emplois. Cette opération contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies pour éliminer la pauvreté (objectif 1), parvenir à l'égalité des sexes (objectif 5) et promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et un travail décent pour tous (objectif 8).

"L'Union européenne soutient activement la stratégie nationale d'inclusion financière et l'entrepreneuriat au Maroc, notamment les très petites, petites et moyennes entreprises. En cette période de pandémie, il est d'autant plus important d'accompagner le maximum de personnes dans leur autonomisation financière: la microfinance offre une opportunité d'accès au financement qui peut significativement impacter l'inclu-

sion économique et sociale des populations les plus vulnérables et contribuer à la dynamisation de l'auto-emploi", a fait savoir, à cette occasion, l'ambassadrice de l'Union européenne au Maroc, Claudia Wiedey, citée dans le communiqué. Pour sa part, Anna Barone, représentante de la BEI au Maroc, a relevé qu'il s'agit là d'une opération importante en faveur de Jaida, qui a été le principal catalyseur de la croissance du secteur de la microfinance au Maroc ces dernières années et qui continuera avec ce financement à jouer un rôle structurant à l'avenir.

Et d'ajouter: "Nous sommes très heureux de pouvoir ainsi soutenir les micro-entrepreneurs à travers tout le pays. Le financement et l'accompagnement des porteurs de projet sont une priorité d'action

pour la BEI. En agissant ainsi, nous soutenons l'emploi tout en renforçant le lien et l'intégration sociale. Nous préparons l'avenir pour les jeunes générations".

De son côté, Meriam Mechaoui, directrice générale de Jaida, a indiqué que "le secteur de la microfinance est parmi les vecteurs indispensables du développement socioéconomique du Maroc puisqu'il contribue activement, entre autres, à faciliter l'accès à des offres de services financiers au profit d'activités génératrices de revenus non adressées par le secteur financier classique. Ce partenariat avec la BEI permettra à Jaida de consolider son rôle de financeur, expert majeur et fédérateur du secteur et d'accompagner les IMF dans leur stratégie d'inclusion financière".

“  
Soutien aux activités de microcrédit génératrices de revenus au Maroc



## La LF-2021, un travail participatif en faveur de la relance

La loi de Finances (LF) au titre de l'année budgétaire 2021 est le fruit d'un travail participatif mené pour garantir la relance de l'économie nationale après le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), a souligné, récemment à Casablanca, le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj.

"Nous nous réjouissons du travail participatif mené dans le cadre de la LF-2021 qui a permis l'application de certaines mesures d'aide à la relance, tel que nous l'avons demandé", a dit M. Alj lors d'une rencontre avec le directeur général par intérim de la Direction générale des impôts (DGI), Khalad Zazou, rap-

porte la MAP.

Dans ce sens, le patron des patrons a cité l'exonération de l'impôt sur le revenu (IR) de toute première embauche en contrat à durée indéterminée, l'exonération des droits d'enregistrement sur les opérations du compte courant d'associés, la réduction des droits d'enregistrement de 1% à 0,5% sur les constitutions et augmentation de capital par apport en nature, pour les sociétés des groupements d'intérêt économique ou encore la révision des droits de douane pour certaines filières afin de préserver le tissu économique national.

Et de relever: "Toutes les demandes du secteur privé n'ont pas été prises en considération. Néan-

moins, notre dialogue avec l'administration se poursuit et d'ailleurs, si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour renforcer l'échange et perpétuer le travail en coaction avec l'administration sur tous les sujets qui constituent des freins à notre développement".

M. Alj a, en outre, rappelé les contrats-programmes conclus pour soutenir les secteurs en grande difficulté suite à la pandémie, comme le tourisme qui est quasi à l'arrêt depuis le mois de mars, jugeant vital de continuer à les appuyer par des mesures fiscales pour permettre une sortie de crise avec le moins de dégâts possible.

Le président de la CGEM a, par ailleurs, assuré que la LF-2021 ré-

pond à un contexte économique et financier difficile, expliquant que la situation n'a pas permis de se pencher sur les recommandations des dernières assises de la fiscalité qui devaient être opérationnelles à partir de 2020.

Pour sa part, M. Zazou a assuré que le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et la DGI, en particulier, n'ont ménagé aucun effort pour jouer leur rôle d'accompagnateur et de véritable partenaire au cours de ces moments difficiles vécus par les opérateurs économiques.

En dépit de cette crise, l'année 2020 s'est achevée sur de très belles performances et les objectifs de la loi de Finances rectificative ont été lar-

gement dépassés, a-t-il souligné, ajoutant que les premiers fruits de la consolidation de la confiance sont récoltés.

En revanche, M. Zazou a estimé que cette année "nous interpelle davantage et mérite de notre part une mobilisation particulièrement attentive". "C'est maintenant que se joue notre capacité conjointe à dépasser les retombées de la crise", a-t-il poursuivi. Et d'insister: "Il est de notre devoir de nous rapprocher réciproquement et de tenir ensemble les engagements prévus lors des assises fiscales et d'adopter avec l'aide d'autres partenaires, notamment les experts et conseillers une démarche consensuelle fondée sur la concertation et la collaboration étroite".

# Art & culture

## “Irak, destruction d’une nation”

### *Une reconstitution haletante de 40 ans d’histoire*

“Irak, destruction d’une nation”, série documentaire à laquelle France 5 consacre une soirée spéciale dimanche, offre une reconstitution minutieuse et haletante de l’enchaînement des événements historiques et de l’entremêlement des responsabilités de ceux qui ont plongé tout un pays dans le chaos.

Ce documentaire en quatre épisodes de 52 minutes, qui sera disponible pendant 60 jours sur France.tv, a nécessité plus de 3 ans de travail à son réalisateur Jean-Pierre Canet, ancien rédacteur en chef d’“Envoyé spécial”, et à son équipe, pour remonter 40 ans d’histoire, du début de la guerre Iran-Irak à Daech.

Une démarche issue d’un constat : trente ans après la Guerre du Golfe, “je pense que nous n’en sommes qu’au début de la compréhension globale” de l’histoire récente de l’Irak, explique le réalisateur à l’AFP. D’où le besoin de raconter par le menu cette succession d’événements dont les ressorts complexes se sont brouillés au fil du temps.

“On est tous dans une vision du monde très « court termiste », dans laquelle le temps s’est accéléré et la mémoire se dilue rapidement”, ajoute-t-il. Il explique avoir voulu par ce travail montrer comment “des décisions politiques peuvent avoir des répercussions sur des décennies” et rappeler que “faire la guerre ou ne pas la faire, ça a des conséquences” sur les peuples, quelle que soit l’intention affichée ou réelle de ceux qui la déclenchent.

Le documentaire se dévore comme un thriller politique, bien qu’on en connaisse dès le départ le dénouement, et mêle un florilège d’images d’archives, d’impressionnantes vues de Mossoul totalement dévastée, filmées par drones, et des témoignages inédits de personnalités de premier plan, qui ont contribué ou au contraire tenté d’enrayer cette descente aux enfers.

Il s’agit entre autre de responsables américains (John Bolton, Paul Bremer, David Petraeus...), irakiens (Nouri Al Maliki, Massoud Barzani...) ou français (François Hollande, Bruno Le Maire,



Roland Dumas, Jean-Pierre Chevènement...).

Le film emprunte aux codes narratifs et aux techniques développées par des grands noms du documentaire historique, comme l’Américain Ken Burns, spécialiste des grandes fresques historiques pour la chaîne américaine PBS (“The Vietnam war”, “The Civil war”...), ou le producteur britannique Brian Lapping (“Yougoslavie, suicide d’une nation européenne”). Il commence par un rappel des liens profonds noués autrefois entre l’Irak et la France autour d’un triptyque explosif (pétrole, nucléaire et armement), avant que Saddam Hussein ne devienne le paria de l’Occident.

La prise du pouvoir par Saddam et ses méthodes sanguinaires pour le garder marquent le début d’une longue spirale destructive, mais le documentaire montre aussi les conséquences désastreuses de l’embargo international mis en place dans les années 90, et met en lumière l’impréparation et les mensonges des dirigeants américains qui

déclenchent des guerres sans avoir réfléchi aux répercussions. “Saddam Hussein était un tyran et il a été le premier responsable de la destruction de l’Irak, mais lui mettre une fessée militaire a choqué toute une partie de la rue arabe”, résume Jean-Pierre Canet. “On n’a pas assez questionné le rôle de l’importance de l’invasion américaine de 2003” dans les événements qui ont suivi et qui ont conduit à un effondrement de l’armée irakienne parallèlement à la montée en puissance de Daech, ajoute-t-il. Il pointe aussi les dégâts des “vérités alternatives”, bien avant l’ère Trump, lorsque les Etats-Unis accusent l’Irak de détenir des armes de destruction massives, jamais retrouvées.

Comme en écho à la première Guerre du Golfe, lorsque la propagande américaine promouvait l’idée d’une “guerre propre” et le Koweït accusait faussement l’armée irakienne d’avoir volé des couveuses et laissé mourir les bébés qu’elles abritaient.

## L’édition 2021 du Festival de Cannes reportée au mois de juillet



Reporté mais pas annulé : le Festival de Cannes, dont l’édition 2020 avait fait les frais de la crise sanitaire, a été reporté au mois de juillet, dans un contexte de rebond de l’épidémie de Covid-19. “Comme annoncé à l’automne dernier, le Festival International du Film de Cannes, se donnait la possibilité de modifier ses dates en fonction de l’évolution de la situation sanitaire mondiale. Ainsi, prévu initialement du 11 au 22 mai 2021, le Festival aura lieu du mardi 6 au samedi 17 juillet 2021”, indiquent les organisateurs dans un communiqué. Contacté par l’AFP, le délégué général du festival de Cannes, Thierry Frémaux, n’était pas joignable dans l’immédiat.

L’un des plus importants festivals de cinéma au monde, qui se tient traditionnellement en mai, a préféré anticiper un report plutôt que de se voir contraint, si la situation sanitaire venait à se dégrader, à annuler, une seconde fois, sa tenue. Quel effet ce report aura-t-il sur le calendrier des

Festivals ?

Premier festival à démarrer l’année, la Berlinale, qui devait initialement se tenir du 11 au 21 février, a été contraint de reporter son édition à début mars, où la compétition se tiendra en ligne en raison de la pandémie. Des projections ouvertes au public seront organisées dans un second temps, et si les conditions sanitaires le permettent, au mois de juin.

Les regards se tournent donc à présent vers la Mostra de Venise, qui doit se tenir du 1er au 11 septembre. Mais avec les reports de la Berlinale et de Cannes, la Mostra ou le Festival de San Sebastian, qui doit se tenir mi-septembre, pourront-ils maintenir leur calendrier ? La question est posée. Pour le festival français, encore traumatisé par l’annulation de son édition 2020, le report à l’été était envisagé depuis des mois. “Cannes 2021 aura bien lieu”, avaient martelé d’une seule voix le président et le délégué général du Festival de Cannes, Pierre Lescure et Thierry Frémaux, lors de l’organi-

sation, fin octobre, d’une édition symbolique du festival, où avaient été projetés quatre films issus de la sélection officielle 2020.

Ce mini-festival, qui s’était déroulé sous de strictes conditions sanitaires, avait pour ambition de poser les jalons d’une édition 2021, toujours marquée par la circulation du Covid-19 en France et dans le monde.

Car le Festival de Cannes n’est pas seulement un événement glamour où convergent des stars internationales : c’est surtout une gigantesque vitrine pour les films français et étrangers. Une énorme machine économique et culturelle où convergent chaque année 40.000 professionnels et environ 200.000 spectateurs, attendus de pied ferme par la profession.

L’édition 2021 pourrait donc coïncider avec un redémarrage du cinéma mondial avec l’ambition d’aider à le faire sortir du marasme dans lequel il est plongé depuis des mois avec la fermeture des salles obscures et les reports en cascade de sortie de films.



# La série “Bridgerton” renouvelée par Netflix pour une deuxième saison



La série romantique d'époque “Bridgerton”, de la célèbre productrice Shonda Rhimes à l'origine de “Grey's Anatomy”, a été renouvelée pour une deuxième saison par la plateforme Netflix, où elle avait fait un carton à sa sortie le mois dernier.

La série se déroule en 1813 en Angleterre, sous la régence du prince de Galles, période de bouillonnement culturel marquée notamment par les écrivaines Jane Austen et Mary Shelley. Mais la création de Shonda Rhimes a choisi de prendre des libertés avec les romans dont la série est inspirée, et surtout avec la réalité historique, assumant des anachronismes parfois flagrants.

La recette a manifestement séduit puisque “Bridgerton” aura été vue dans plus de 63 millions de foyers au cours des quatre semaines suivant sa sortie, le jour de Noël, selon Netflix.

“Chers lecteurs (...) j'ai l'honneur de

vous apprendre la nouvelle: Bridgerton va officiellement revenir pour une deuxième saison”, a écrit sur les réseaux sociaux la plateforme de vidéo à la demande, dans le style de la narratrice imaginaire de la série, Lady Whistledown, à laquelle Julie Andrews prête sa voix. La première saison suivait Daphne Bridgerton (Phoebe Dynevor), une jeune femme en quête d'un mari, comme la plupart de ses homologues issues de la bonne société, et qui va nouer une relation en trompe-l'oeil avec Simon Bassett, un duc, source de quiproquos et de rebondissements.

La production de la deuxième saison va reprendre au printemps et se concentrera sur les “activités romantiques” du frère de Daphne, Lord Anthony Bridgerton (Jonathan Bailey). Chaque roman de la série de livres écrite par Julia Quinn, qui a inspiré la série télévisée, est consacré à un membre de la famille.

Créatrice de “Grey's Anatomy” et “Scandal”, Shonda Rhimes a mis 40 mois pour livrer sa première série à la plateforme qui lui a offert, selon plusieurs médias américains, un contrat de 150 millions de dollars. A la différence d'autres références récentes, comme “Downton Abbey”, qui se voulaient au plus près de leur époque, “Bridgerton n'est pas un cours d'histoire”, revendique son créateur Chris Van Dusen.

Selon lui, “notre série est faite pour un public moderne, avec des thèmes et des personnages modernes”, dont beaucoup sont incarnés par des acteurs noirs alors que l'esclavage n'a été aboli qu'en 1833 en Angleterre. Les costumes et les décors sont fidèles, de même que le contexte social, mais le langage et le comportement des personnages semblent souvent très actuels.

## Bouillon de culture

Béata Umubyeyi Mairesse

Le Prix des cinq continents de la Francophonie a été attribué, mercredi, à l'auteure franco-rwandaise Béata Umubyeyi Mairesse, pour son roman “Tous les enfants dispersés”, a annoncé l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Paru aux éditions Autrement, le roman raconte le parcours de Blanche, Rwandaise, qui vit à Bordeaux après avoir fui le génocide des Tutsi de 1994 et qui revient rendre visite après des années d'exil à sa mère. Le Jury a également décerné une mention spéciale à l'écrivain français Paul Kawczak pour son roman “Ténébre” publié aux éditions La Peuplade. Le Prix sera remis à Paris, au siège de l'OIF dans le courant du mois de mars, en marge de la Journée internationale de la Francophonie 2021, relève l'organisation.

Doté d'un montant de 10.000 euros, le Prix des cinq continents, créé en 2001, permet de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents, souligne l'OIF. Ce prix permet également d'offrir un rayonnement international au lauréat qui bénéficiera d'un accompagnement promotionnel pendant toute une année, l'OIF assurant sa participation à des rencontres littéraires, foires et salons internationaux identifiés de commun accord avec lui.



# Les arts, la culture et le patrimoine africains au coeur du prochain sommet de l'UA



L'Union africaine (UA) a annoncé mercredi que la 34ème Session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA aurait lieu les 6 et 7 février et que les arts, la culture et le patrimoine africains seraient au coeur de cet événement. Le sommet de l'UA sera organisé sous le thème “Arts, culture et patrimoine : un levier pour construire l'Afrique que nous voulons”, selon un communiqué de l'UA.

“Il est important de noter que l'Afrique est universellement reconnue pour sa riche diversité artistique et culturelle, étant donné que le patrimoine culturel africain prend sa source dans différentes communautés de toute l'Afrique”, a indiqué l'UA, ajoutant que le Département des affaires sociales de la Commission de l'UA dirigerait la présentation du thème annuel au cours du prochain sommet des dirigeants africains. Selon l'UA, le patrimoine culturel, qui est considéré comme une expression des modes de vie développés par une communauté et transmis de génération en génération, y compris les us et coutumes, les lieux,

les objets, les expressions artistiques et les valeurs, “sera pour les 12 prochains mois au centre des discussions dans la plupart des événements organisés par l'UA”.

Faisant remarquer que les expressions culturelles sont “abondantes au sein de l'Afrique, avec une grande diversité culturelle non seulement entre différents pays mais également au sein d'un même pays”, l'UA a souligné que le patrimoine africain “est attaché aux valeurs morales tandis que la culture africaine est exprimée dans les arts et artisanats, le folklore et la religion, les vêtements, la cuisine, la musique, les langues, etc.”. “Par conséquent, l'UA a reconnu le rôle que peuvent jouer les arts, la culture et le patrimoine en tant que catalyseurs du développement et de l'intégration socio-économiques du continent africain”, a affirmé le bloc panafricain.

L'UA avait dédié l'année 2020 à l'objectif de faire taire les armes en Afrique, après le 33ème sommet de l'UA en février dernier qui s'était tenu sous le thème “Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique”.

En kiosque ou sur le web

# Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

**L'information par les professionnels: rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Hammich

Adib Chikhi, conseiller de carrière et formateur professionnel

# *La pandémie a montré que personne n'est à l'abri de la reconversion forcée*

## Entretien

Directeur depuis 15 ans d'un cabinet de conseil en ressources humaines et organisation, formateur professionnel et conseiller de carrière, Adib Chikhi a accordé un entretien à la MAP au sujet de la reconversion professionnelle.

En voici la teneur :

**Quels sont les motifs derrière une reconversion professionnelle ?**

Réponse : L'évolution ou la disparition de certains métiers et l'apparition d'autres, un accident ou une maladie handicapant le travailleur, la délocalisation ou la faillite de l'employeur sont les principaux motifs d'une reconversion forcée. Par contre, la raison suprême des reconversions volontaires est intimement liée à la dégradation des conditions de travail.

En effet, la recherche de l'épanouissement et du bonheur au travail peut être considérée comme étant la principale motivation du reconverti. En effet, la souffrance au travail génère un mal-être croissant chez toutes les catégories socioprofessionnelles.

Les travailleurs se plaignent généralement de la pénibilité au travail, et les cadres et employés souffrent assez souvent du burnout et de la non reconnaissance. Et si nous ajoutons le désir d'améliorer sa situation financière, nous obtiendrons là une cartographie sincère des motifs d'une reconversion

réfléchie.

**La réussite de cette transition dépend de quels facteurs ?**

Une bonne préparation est une condition essentielle de la réussite d'une reconversion. Toutefois cette condition n'est pas suffisante à elle seule. D'autres facteurs sont capables de semer le doute et de participer à l'échec de la transition souhaitée.

A titre d'exemple, les difficultés de financement peuvent faire crouler le rêve. Dans d'autres situations, un manque d'expertise et de formation est capable de ruiner le projet. Ce sont donc des facteurs qui ne sont pas insurmontables. Cependant, la transition dépend en grande partie de la psychologie et notamment du mental du reconverti.

Un oiseau qui pense ne pas pouvoir voler, va certainement tomber !

**Les recruteurs favorisent-ils des profils qui ont tendance à se reconvertir assez souvent ou le contraire ?**

Je pense que les recruteurs préfèrent davantage les profils polyvalents. C'est ce qu'on peut



nommer par la reconversion linéaire. Autrement dit, la personne garde le même statut mais change de poste ou de métier.

Je ne crois pas qu'un recruteur cherche une personne qui est pleinement animée par la reconversion ou apte à le réaliser. Bien évidemment, si un profil déclare au recruteur qu'il est investi par un désir de reconversion non linéaire, ceci sera considéré comme un manque de motivation de sa part.

Effectivement, personne n'aimerait recruter un salarié investi par le bon vouloir de changer de statut. Par contre, les recruteurs sont toujours à la recherche des profils spécialistes et polyvalents.

**Dans quelle mesure la reconversion peut-elle s'avérer importante en ces temps de pandémie ?**

La pandémie de la Covid-19 a donné lieu à une crise économique sans précédent qui s'est traduite entre autres par des licenciements en masse. Les salariés licenciés n'auront d'autres voies à part de se reconvertir ou chercher vainement un autre poste semblable. Lorsque la re-

conversion est imposée, celle-ci devient alors une affaire de vie ou de mort.

En effet, la pandémie actuelle montre bien que personne n'est à l'abri de la reconversion forcée. C'est pourquoi les changements de métier ou d'activité sont appelés à devenir de plus en plus fréquents. Si certains vont basculer vers l'entrepreneuriat, d'autres iront certainement vers le salariat, tandis que le reste va continuer de rêver !

**La crise sanitaire actuelle est-elle le bon moment de se lancer dans une reconversion ?**

Se lancer dans une reconversion appelle à une préparation sans faille, et justement se préparer c'est aussi choisir le bon moment de voler.

Je pense que la crise actuelle, en dépit de ses conséquences économiques, cache de grandes opportunités de business. Effectivement, la crise peut être le bon moment de se former, d'investir et de se convertir.

Ceci est tout à fait compréhensible, du fait que la crise engendre de nouveaux besoins et celui qui ne saura y répondre marquera certainement le pas.

# Horizons Les big tech et le conflit sur le contenu médiatique



Loin des débats politiques échauffés aux États-Unis sur le sort du président sortant Donald Trump, que le projet de destitution se réalise quelques jours avant la fin officielle de sa présidence le 20 janvier ou qu'il échappe à la plus misérable fin politique de l'histoire politique américaine, le paysage au pays de l'Oncle Sam dévoile de nouvelles réalités.

On observe notamment l'influence considérable des médias sociaux, qui exercent déjà une emprise croissante sur le président de la première puissance mondiale. Le lien entre Twitter et le président américain sortant Donald Trump n'est pas nouveau. Depuis le début de sa campagne de 2016, Trump a parié sur Twitter pour atteindre sa base électorale et le monde entier.

Malheureusement pour lui, les derniers mois ont été marqués par de graves tensions entre le président Trump et ses médias favoris. Et ce d'autant plus que le management de Twitter et de Facebook a

adopté des positions fermes sur ce que Trump publie sur les deux fameuses plateformes.

Ils ont émis un signal suggérant que ses publications sont «au contenu trompeur» en raison de ses prétentions à gagner l'élection présidentielle américaine. Les comptes du président Trump ont fini par être bannis, en raison de ce qui a été décrit comme une violation des règles de publication de ces plateformes, suite aux violences commises par ses partisans le 6 janvier au Capitole.

Entre les accusations d'ingérence dans la liberté d'expression portées par des experts contre les plateformes de médias sociaux, et celles de laxisme, de facilitation de la diffusion des points de vue des maraudeurs et radicaux, et le retard de l'intervention des entreprises technologiques pour mettre fin aux propos d'incitation à la violence tenus par le président Trump pour ses partisans, les faits témoignent de l'émergence d'un nouveau concept de pouvoir et d'in-

fluence dans l'ordre mondial actuel.

C'est la puissance des titans de la technologie. Ces derniers peuvent jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques nationales et même dans les relations internationales au XXI<sup>e</sup> siècle. Cela fait quatre ans que le monde entier se réveille sur les quelques mots que le président Trump laisse sur Twitter.

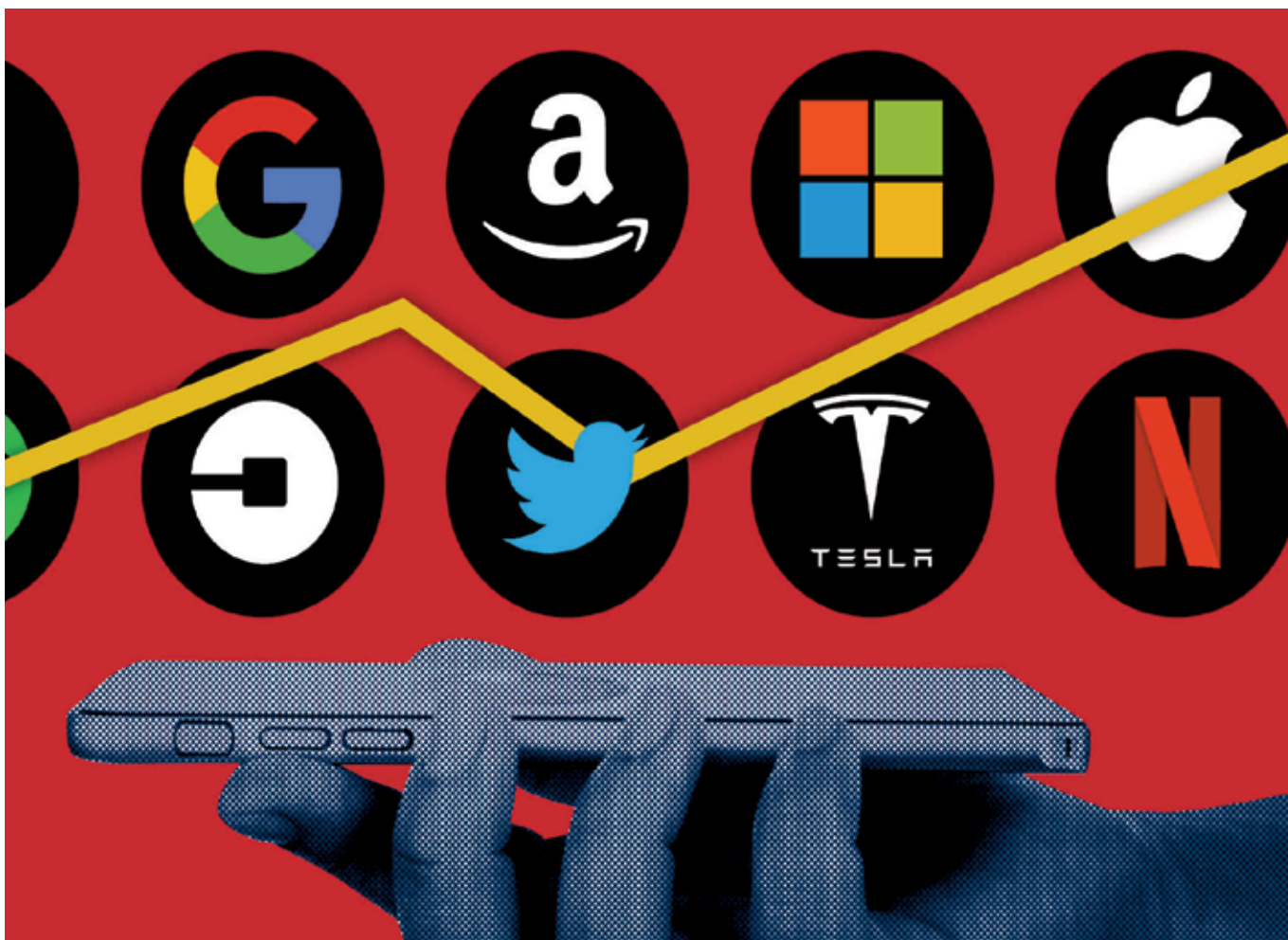
Ces tweets ont servi de boussole à la politique américaine dans le monde entier ces dernières années. Le site lui-même a fini par restreindre la capacité du président à parler à ses partisans et à son propre monde; ainsi, le moyen est devenu le message, prouvant que son rôle est plus significatif que celui de communicateur.

L'influence de Trump sur Twitter n'était pas tellement exceptionnelle. Il ne figurait pas en tête de liste des 100 personnes les plus influentes, selon le nombre de followers. L'ancien président Barack Obama l'a devancé. Mais Trump a fait de Twitter son

meilleur moyen de communiquer avec l'opinion publique et d'exprimer ses positions et orientations sur divers sujets.

Le site est en quelque sorte devenu la plateforme informelle unique du président Trump. Tout le monde sait que la principale raison pour laquelle Trump s'est appuyé sur les médias sociaux est sa mauvaise relation avec les médias américains traditionnels, en particulier les réseaux plus populaires tels que CNN. Il a accusé les journaux et les réseaux de télévision qu'il considérait comme hostiles à son égard de se livrer à la diffusion de l'infox et de préjugés à son encontre.

On peut toutefois souligner que le président Trump a réussi à utiliser ses tweets pour toucher directement le public américain tout au long de sa présidence. De plus, ses tweets ont permis de façonner l'ordre du jour des dialogues quotidiens qui se déroulaient dans les médias américains. Il n'était pas évident pour les gens de manquer le contenu de la



plupart de ces tweets ou les ignorent dans les débats politiques quotidiens.

Il est vrai que les tweets de Trump ont bouleversé les capitales mondiales pendant sa présidence, car Twitter est devenue une plateforme d'expression de la politique étrangère américaine au lieu des outils diplomatiques traditionnels habituels.

Mais Trump a réussi à établir sa plateforme favorite et à l'utiliser pour faire pression sur les adversaires et les rivaux des USA, et jouer à la carotte et au bâton sans grand coût politique, comme dans la diplomatie habituelle.

Ici, les médias sociaux ont bénéficié de la controverse mondiale accompagnant la présidence de Trump pour renforcer leur rôle en politique, en tant que forces motrices influentes dans les relations internationales. Ils ont su couper l'herbe sous le pied des médias traditionnels américains.

Le président Trump a joué un rôle majeur dans la croissance du rôle de Twitter et dans l'augmentation spectaculaire de son impact et de sa valeur marchande. Selon certaines estimations, Twitter aurait même perdu 20% de sa valeur mar-

chande sans les tweets du président Trump.

Preuve en est que le site a perdu près de 5 milliards de dollars de sa valeur une fois que le compte du président Trump a été mis en sommeil une fois pour toutes à la suite des événements au Congrès.

Curieusement, ils n'ont pas supprimé ses anciens tweets insultant des chefs d'Etat et autres responsables. Dans l'ensemble, l'interdiction du président d'utiliser les médias sociaux populaires tels que Twitter, Facebook, Instagram, Snapchat et YouTube est toujours aussi controversée, si bien que certaines critiques du président Trump n'ont pas été entièrement satisfaites par ce geste.

La chancelière allemande Angela Merkel l'a qualifié de «problématique» tandis que le commissaire européen au marché intérieur Thierry Breton a déclaré: «Le fait qu'un PDG puisse débrancher le haut-parleur du Président des Etats-Unis sans qu'il n'y ait de freins et contrepoids laisse perplexes».

Le ministre britannique de la santé Matt Hancock a déclaré que les médias sociaux «prennent des décisions éditoriales maintenant».

Il a ajouté que ces plateformes «choisissent maintenant qui a et ne devrait pas avoir une voix sur leur plateforme».

Les partisans de l'interdiction affirment que les réseaux sociaux sont des entreprises privées qui ont le droit d'établir des règles et des normes pour leurs clients, tandis que beaucoup s'opposent à ce que Zuckerberg le fondateur de Facebook ou Jack Dorsey de Twitter soit chargé de la nouvelle censure du contenu diffusé au public.

En toute objectivité, il faut dire qu'intervenir pour prévenir un désastre et une escalade de la violence lors des événements du Congrès était une bonne décision qui ne devrait pas être vue sous un angle étroit. La sécurité nationale doit être placée au-dessus de toute autre considération lorsqu'il est question de circonstances aussi sensibles.

Il convient de noter ici que les entreprises technologiques ont lancé des mesures de répression contre de nombreux dirigeants depuis l'épidémie de coronavirus, au cours de laquelle le complotisme a connu une grande propagation. Facebook et Twitter ont supprimé les messages du président brésilien Jair Bolsonaro et du président vé-

nézuélien Nicolas Maduro pour des informations dites trompeuses sur la Covid-19.

De manière générale, si les acteurs du secteur technologique sont extrêmement prudents en ce qui concerne le contenu des tweets du président Trump, son interdiction marquera un tournant décisif dans l'histoire des géants du tech et dans la manière dont le contenu publié est traité. Les lois qui exemptent les médias sociaux de la responsabilité juridique pour les publications des utilisateurs devraient être à nouveau mises en lumière. La protection juridique des entreprises reste vivement controversée. Elle pourrait finir par disparaître pour pousser ces entreprises à resserrer leur contrôle sur le contenu, afin que les Etats et les gouvernements puissent retrouver le leur.



**Par Salem AlKetbi**  
Politologue émirati et ancien  
candidat au Conseil national fédéral

ROYAUME DU MAROC  
SOCIÉTÉ AL OMRANE MARRAKECH-SAFI

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/2021

Le **24/02/2021 à 10h30**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les **travaux du réseau téléphonique (GENIE CIVIL & CABLAGE) du lotissement Sidi Moussa à la Commune de Tassoultante – Préfecture de Marrakech.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **20 000,00 Dirhams (Vingt Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

**1 319 558.40 Dirhams (Un Million Trois Cent Dix Neuf Mille Cinq Cent Cinquante Huit Dirhams et Quarante Centimes).**

Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

SECTEUR	6-1	6-2
CLASSE	2	3

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 561/PA

ROYAUME DU MAROC  
SOCIÉTÉ AL OMRANE MARRAKECH-SAFI

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/2021

Le **24/02/2021 à 11h00**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les **travaux complémentaires du réseau d'assainissement de Sidi Moussa (ZONES OBSTACLES) à la Commune de Tassoultante – Préfecture de Marrakech.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **25 000,00 Dirhams (Vingt Cinq Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

**1 789 542.00 Dirhams (Un Million Sept Cent Quatre Vingt Neuf Mille Cinq Cent Quarante Deux Dirhams).**

Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

SECTEUR	3-1
CLASSE	2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 562/PA

ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET L'EAU POTABLE  
BRANCHE EAU  
Direction Régionale des Provinces Sahariennes

### REPORT N° 1

La Direction régionale des provinces sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à la ville de Laâyoune informe que pour l'appel d'offre-ci-après :

AO 70 DR8/AM8/3/2020	<b>Acquisition et installation des vannas manuelles et pneumatiques pour les ouvrages de production à la ville de BOUJOUR</b>
-------------------------	---

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune. avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le **23/02/2021** à partir de **10 h**, (au lieu de **02/02/2021**) à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau

N° 564/PC

ROYAUME DU MAROC  
SOCIÉTÉ AL OMRANE MARRAKECH-SAFI

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/2021

Le **25/02/2021 à 10h30**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les **travaux de voirie et de pavage du lotissement SIDI MOUSSA à la Commune de Tassoultante – Préfecture de Marrakech.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **120 000,00 Dirhams (Cent Vingt Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

**11 232 600.00 Dirhams (Onze Million Deux Cent Trente Deux Mille Six Cent Dirhams).**

Joindre obligatoirement le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

SECTEUR	2-2	2-3
CLASSE	2	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 563/PA

«SOCIETE GENERALE BITENSION ELECTRIQUE» «S.G.B.E»

I) Suite aux délibérations de l'A.G.O.RE du 21.12.2020 de la « SOCIETE GENERALE BITENSION ELECTRIQUE», par abréviation « SGBE » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Rue Acila Ex Rue Cuny n° 21 Imm. Ben Ali, il a été décidé :

\* Renouvellement du mandat de gérant Mr. EL OUA-DIHI Chakib, pour une durée illimitée.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de FES, le 26.01.2021, sous le n° de dépôt 403/2021 et le RC n° 18 287.

LE GERANT

N° 565/PA

STE «EL KHARJI HAJA» SARL AU

Les soussignés : - Mr. MSAAD MOHAMMED L'associé unique de la société «EL KHARJI HAJA» SARL AU a décidé de constituer une société avec les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION : STE EL KHARJI HAJA.

FORME JURIDIQUE : S.A. R.L.AU

CAPITAL SOCIAL : 100 000, 00 DH souscrit et libère intégralement, soit 1000 parts De 100 DH chacune

OBJET SOCIAL : 1/STATION SERVICE POUR VOITURE AUTOMOBILES (TENANT UNE).

2/CAFETIER OCCUPANT DEUX PERSONNES ET PLUS.

3/RESTAURANT (EXPLOITANT DE)

SIÈGE SOCIAL : HAY AL QODS LES JARDINS ORIENT B STUDIO B 313 ETAGE 3 Oujda.

APPORTS : Mr. MSAAD MOHAMMED... 100 000,00 DH

TOTAL... 100 000,00 DH GERANCE : est nommé comme gérant de la dite société Mr. MSAAD MOHAMMED

SIGNATURE : La société sera engagée par la signature de Mr. MSAAD MOHAMMED C.I.N F 629604

Dépôt au GREFFE du Tribunal de Commerce D'Oujda Le 26/01/2021

Sous le numéro 307.

N° 567/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA

Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/01/2021, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " BENH-SAIN IMMOBILIER" S.A.R.L. AU

Siège Social : N°172 LOT AL AMANE RDC APPT 1 AIN SEBEACASA-BLANCA.

Associé unique : -Mr.BENHSAIN ABDEL-KARIM apporteur en numéraire 100 000.00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet :

- PROMOTION IMMOBILIÈRE.

Durée : 99 ans. Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. BENHSAIN ABDELKARIM.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°486591

N° 568/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA

Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/01/2021, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " INSTA FRIGO" S.A.R.L. AU

Siège Social : HAY AL QODS RUE 6 N°45 RDC

N° 569/PA

SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

Associé unique : -Mr.DRISS YEMMOUNI apporteur en numéraire 100 000.00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet : - INSTALLATION ET MONTAGE DES PANNAUX SANDWICH POUR L'INSTALLATION THERMIQUE .

- ENTREPOTS FRIGORIFIQUES.

- CHAMBRE DE CONGELATIONS.

- SALLES BLANCHES.

- CHAMBRES A ATMOSPHERE CONTROLE

Durée : 99 ans. Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. DRISS YEMMOUNI.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N°486593.

N° 569/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

**AVIS DE REPORT  
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°05/2021**

Le Directeur Provincial de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan annonce que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de curage des fossés bétonnés et désherbage de la RN2 du PK 24+400 au PK 66+300 et la RN 16 du PK55+300 au PK 64+000 et du PK.103+000 au PK.143+000 (Province de Tétouan et Préfecture M'Diq-Fnideq) est reportée pour la date du 22/02/2021 à 11 heures.

Le reste est sans changement

N° 566/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture  
de la Jeunesse et des Sports  
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة  
والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة

المديرية الجهوية: مراكش أسفي  
المديرية الإقليمية: الحوز

Direction Régionale :  
Marrakech-Safi

**PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2021**

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics , le programme prévisionnel des marchés que la Direction Provinciale de la Jeunesse et des Sports d'Al-Haouz envisage de lancer au titre de l'année 2019 est donné ci-après :

**TRAVAUX :**

Objet	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
Travaux	Travaux d'aménagement du siège de la direction provinciale	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Juin 2021	Tel : 0524484088	Oui
Travaux	Travaux d'aménagement des maisons de jeunes	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Aout 2021	Tel : 0524484088	Oui
Travaux	Travaux d'aménagement des foyers féminins	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Juillet 2021	Tel : 0524484088	Oui
Travaux	Travaux d'aménagement des établissements de sports	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Juillet 2021	Tel : 0524484088	Non
Travaux	Travaux d'aménagement des terrains de proximité	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Aout 2021	Tel : 0524484088	Non
Travaux	Réalisation des terrains de proximité	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Aout 2021	Tel : 0524484088	Oui

**SERVICES :**

Type de Services	Objet Services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
Services	Consultation du transport des bénéficiaires et des invités des colonies de vacances relevant de la direction provinciale du ministère de la jeunesse et des sports d'Al-Haouz	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Février 2021	Tel : 0524484088	Oui
Services	Consultation architecturale pour Réalisation des terrains de proximité	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Juin 2021	Tel : 0524484088	Non
Services	Consultation architecturale pour les Travaux d'aménagement des établissements de sports	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Mai 2021	Tel : 0524484088	Non
Services	Etudes pour la Réalisation des terrains de proximité	d'Al-Haouz	B.C	Mai 2021	Tel : 0524484088	Non
Services	Etudes pour les Travaux d'aménagement du siège de la direction provinciale	Province d'Al-Haouz	B.C	Mai 2021	Tel : 0524484088	Oui
Services	Etudes pour les Travaux d'aménagement des maisons de jeunes	d'Al-Haouz	B.C	Mai 2021	Tel : 0524484088	Oui
Services	Etudes pour les Travaux d'aménagement des foyers féminins	Province d'Al-Haouz	B.C	Mai 2021	Tel : 0524484088	Oui
Services	Etudes pour les Travaux d'aménagement des établissements de sports	Province d'Al-Haouz	B.C	Mai 2021	Tel : 0524484088	Non
Services	Prestations de restauration collective des colonies de vacances relevant de la direction provinciale du ministère de la jeunesse et des sports d'Al-Haouz	Province d'Al-Haouz	A.O.O	Février 2021	Tel : 0524484088	Oui

N° 570/PA

**CONSTITUTION**  
Sté «HSSAINI TRAVAUX PUBLIC» SARL/AU  
Aux termes d'un acte S.S.P à El Aioun en date du 01/04/2019, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique dont les caractéristiques sont les suivantes:  
Dénomination: «HSSAINI TRAVAUX PUBLIC» SARL/AU.  
Objet: Exploitant de Carrières Avec Engins Mécanique.  
Siège social: 15 Lot Zaitoun El Aioun Sidi Mellouk.  
Durée: 99 ans.  
Capital social: Cent Mille Dirhams (100.000.00dhs).  
Associé: Mr EL HASSANE HSSAINI C.I.N n° FC6613, propriétaire de 1000 parts sociales.  
Gérance: Mr EL HASSANE HSSAINI C.I.N n°FC6613.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de l'ier instancé de Taourirt le 24/05/2019, sous le N°268 R.C n° 995.  
N° 571/PA

**SECRETARIAT GENERAL SERVICE DES MARCHES AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 01/2021/BG  
Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert N° 01/2021/BG est modifiée comme suit : Le 15/02/2021 à 11h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Achat de Gasoil pour le chauffage « Province d'Ifrane ». Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DBM MG du Secrétariat Général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille Dirhams (10 000.00 Dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établies par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Cent Quatre Vingt Douze Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Dirhams (792 990,00 Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DBM MG, du Secrétariat Général de la province d'Ifrane.  
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
N° 572/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'IFRANE

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'INTERIEUR**  
**REGION BENI MELLAL – KHENEFRRA**  
**PROVINCE BENI MELLAL**  
**CERCLE D'AGHBALA**  
**ANNEXE TIZI-N'ISLY**  
**C.T BOUTFERDA**

**Arrête N : 02 du 26/01/2021**

Relatif à l'avis de l'organisation des examens d'aptitude professionnelle au profit des fonctionnaires de la commune territoriale de Bouferda au titre de l'année 2021

La commune territorial de Bouferda province de BENI MELLAL organisera dans la salle des réunions au siège de la commune des examens d'aptitude professionnelle au profit des fonctionnaires de la commune territoriale de Bouferda ayant une ancienneté au moins de six ans dans leur grade d'origine à la date du premier examen, ces examens s'organiseront selon le calendrier suivant :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre de poste	Date de l'examen	Date dernier délai de dépôt de candidature
Adjoint technique de 3eme grade	Adjoint technique de 2eme grade	01	Le 27/02/2021 à partir du 09 h	Le : 26/02/2021
Adjoint administratif de 3eme grade	Adjoint administratif de 2eme grade	01	Le 27/02/2021 à partir du 09 h	Le : 26/02/2021

N° 573/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
\*\*\*\*  
**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DE TATA

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 01/2021**

Le **Mardi 23 février 2021 à 10h00mn**, il sera procédé, dans le bureau de réunion à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

« Travaux de réparation des dégâts de crues survenus sur la RR119 dans la Province de Tata »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

\* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **16 000,00 Dhs (Seize Mille Dirhams, 00cts)**.

\* L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **1 093 218,00 dhs (Un million quatre-vingt-treize mille Deux cent dix-huit dirhams, 00 cts)**.

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publics.

Les concurrents peuvent :

\* soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directrice provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;

\* soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directrice provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;

\* soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

\* Soit déposer électroniquement sur le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 5 et 6 du règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

**\* Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe	Qualification exigées
B	4	B1-B3

**\* Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation .

N° 574/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
\*\*\*\*  
**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DE TATA

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 02/2021**

Le **Mardi 23 Février 2021 à 11h00mn**, il sera procédé, dans le bureau de Madame la Directrice Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

« Travaux d'élargissement et de renforcement de la RR102 du PK 88+566 au PK99+987 Province de Tata.»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

\* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **138 000,00 Dhs (Cent Trente Huit mille Dirhams, 00cts)**.

\* L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **9 224 048,40 dhs (Neuf Millions Deux Cent Vingt Quatre Mille Quarante Huit dirhams, 40 cts)**.

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publics.

Les concurrents peuvent :

\* soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directrice provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;

\* soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directrice provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;

\* soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

\* Soit déposer électroniquement sur le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 5 et 6 du règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

**\* Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe	Qualification exigées
B	3	B1-B3-B5

**\* Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation .

N° 575/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE NADOR  
CAIDAT IAAZZANENE  
COMMUNE  
IAAZANENE.  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES N° 01/2021  
Le 24/02/2021 à dix heures (10h) il sera procédé au bureau du président de la commune territoriale d'laazzanene à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : Loyer d'agrément du taxi communal n° 289 de la commune territoriale d'laazzanene (Province de Nador).  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la commune laazzanene, province de Nador, Et il peut être également téléchargé à

partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma  
Le prix du commencement des offres du loyer de l'agrément est fixe a 3050.00 dhs (trois mille cinquante dirhams).  
Le cautionnement Provisoire est fixé à la somme de sept Mille Dirhams (7.000,00 dhs).  
Le contenu des prestations ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la division technique de la commune territoriale d'laazzanene.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N°2.12.349 du 08 joumada I 1434 (20 mars 2013) précité a savoir :  
1) dossier administratif comprenant :  
\* la déclaration sur l'honneur  
\* cahier de charge  
\* le récépissé du cautionnement provisoire  
\* attestation fiscale certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière

N° 581/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M.

### Avis rectificatif

Le gouverneur de la province de Midelt porte à la connaissance du public que le dossier technique relatif à l'appel d'offre ouvert N° 01/INDH/2021 relatif à : **ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE RURALE AIT ALI A LA COMMUNE TERRITORIALE GOURRAMA. PROVINCE DE MIDELT.** prévue pour le 12/02/2021 à 10H00 a été modifié comme suit : **Copies certifiées conformes à l'original de certificat d'agrément dans les domaines : D4 et D5 Ou lieu de : D3, D4, D5 et D19**

N° 576/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M.

### Avis rectificatif

Le gouverneur de la province de Midelt porte à la connaissance du public que le dossier technique relatif à l'appel d'offre ouvert N° 03/INDH/2021 relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE RURALE RELIANT KSAR AND A LA RP7102 (PK 15+800 DE LA RP7306) A LA COMMUNE TERRITORIALE ZAOUIT SIDI HAMZA. PROVINCE DE MIDELT** prévue pour le 12/02/2021 à 11H00 a été modifié comme suit :

Secteur	Qualification	Classe
B	B1 – B3 - B5 et B11	3

Ou lieu de :

Secteur	Qualification	Classe
B	B1 – B2 - B3 - B5 et B11	3

N° 577/PA

المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم العالي والبحث العلمي  
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين  
جهة درعة تافيلالت

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
Département de la jeunesse et des Sports  
Direction Régionale Fès-Meknès

### APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 01/2021/AREF-DT

Le 26 février 2021 à 10h00 Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour les Travaux d'extension du Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation Draa-Tafilalet à la CT Errachidia .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchepublics.gov.ma](http://www.marchepublics.gov.ma) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois cent mille dirhams (300 000.00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de Six millions cinq cent quatre mille trois cent soixante dirhams TTC (6 504 360.00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les déposés, contre récépissé, au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les envoyés électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation. Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

- Le Certificat de qualification et de classification requise est :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	A2	s

N° 580/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
Département de la jeunesse et des Sports  
Direction Régionale Fès-Meknès

المملكة المغربية  
وزارة الثقافة والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة  
المندوبية الجهوية للشباب والرياضة

### AVIS RECTIFICATIF de l'Avis d'Appel d'Offres N° 01/ 2021 (Séance Publique)

Publié sur le journal « Libération » du mercredi 27 Janvier 2021  
Sous n° 9226

Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports région Fès-Meknès informe l'ensemble des concurrents concernés par l'Appel d'Offres n° 01/2021 relatif à :

**SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES ETABLISSEMENTS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS RELEVANT DES DIRECTIONS REGIONALE ET PROVINCIALES DU DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS A LA REGION FES MEKNES - LOT UNIQUE-**

Dont son ouverture des plis est pour le mardi 23/02/2021 à 10h30 à la salle des réunions de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports région Fès-Meknès,

1- Que l'Estimation du Maître d'Ouvrage est changée :

**Au lieu de lire l'estimation du Maître d'ouvrage :**  
4 992 000,00Dhs : Quatre millions neuf cent quatre-vingt-douze mille Dirhams

**Il faut lire l'estimation du Maître d'ouvrage :**  
5 990 400,00Dhs : Cinq millions neuf cent quatre vingt dix mille quatre cent Dirhams

2- Le reste sans changement

N° 578/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
Département de la jeunesse et des Sports  
Direction Régionale Fès-Meknès

المملكة المغربية  
وزارة الثقافة والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة  
المندوبية الجهوية للشباب والرياضة

### AVIS RECTIFICATIF de l'Avis d'Appel d'Offres N° 02/ 2021 (Séance Publique)

Publié sur le journal « Libération » du mercredi 27 Janvier 2021  
Sous n° 9226

Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports région Fès-Meknès informe l'ensemble des concurrents concernés par l'Appel d'Offres n° 02/2021 relatif à :

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES ETABLISSEMENTS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS RELEVANT DES DIRECTIONS REGIONALE ET PROVINCIALES DU DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS A LA REGION FES MEKNES - LOT UNIQUE-**

Dont son ouverture des plis est pour le jeudi 25/02/2021 à 10h30 à la salle des réunions de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports région Fès-Meknès,

1- Que l'Estimation du Maître d'Ouvrage est changée :

**Au lieu de lire l'estimation du Maître d'ouvrage :**  
2 246 400,00Dhs : Deux millions deux cent quarante-six mille quatre cent Dirhams.

**Il faut lire l'estimation du Maître d'ouvrage :**  
2 695 680,00 Dhs : Deux millions six cent quatre vingt quinze mille six cent quatre-vingt Dirhams

2- Le reste sans changement

N° 579/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE SIDI BENNOUR  
COMMUNE  
DE ZEMAMRA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE BUDGET ET  
MATERIEL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°: 01/2021/CZ

Le Mercredi 24/02/2021 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 01/2021/CZ ayant pour objet: Vente des lots n° : A10-A12-A26 se situant derrière les lots dominant sur la Route Régionale N°202 sis à la zone industrielle à la ville de Zemamra (2ème catégorie).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire pour chaque lot est fixé à la somme de : Trente mille Dirhams,00 Cts (30.000,00 DH).

L'estimation du coût (prix d'ouverture) pour le lot est fixé à la somme suivante : Deux mille cinq cent Dirhams, par mètre carré (2500,00 DH / m2).

Le concurrent retenu doit payer un montant supplémentaire de 10% de son offre comme frais de publicité et de vente (Section 12 du cahier de charge).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du cahier des charges et ses annexes n° 01 et n° 02.

Les concurrents peuvent : Soit déposer leurs plis auprès du service des marchés de la commune;

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le chapitre 04 du cahier de charge.

N.B : Pour consulter le plan du lotissement ou visiter les lots objet de l'appel d'offre, le cas échéant, le concurrent est tenu de se présenter au service du patrimoine de la commune.

N° 583/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE SIDI BENNOUR  
COMMUNE  
DE ZEMAMRA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE BUDGET ET  
MATERIEL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°: 02/2021/CZ

Le mercredi 24/02/2021 à 10H30, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 02/2021/CZ ayant pour objet: Location

des cafés : A/C-1, B/C-7, B/C-12 et des locaux Commerciaux N° : A/C-6, B/C-15, C/C-18, Situés En Red de Chaussée du Complexe Résidentiel et Commercial Al Qods à la ville de Zemamra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire pour chaque magasin est équivalent au loyer de trois mois selon le prix d'ouverture conformément au chapitre 7 du cahier des charges soit seize mille cinq cent dirhams 00 cts ( 16500,00 dhs) pour chaque magasin.

Le prix d'ouverture du loyer est fixé à cinq mille cinq cent , 00 cts( 5 500,00dhs) pour chaque magasins.

Le concurrent retenu doit payer le montant forfaitaire prescrit au chapitre 18 du cahier des charges. Voir tableaux ci-dessus.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du cahier des charges.

Les concurrents peuvent : Soit déposer leurs plis auprès du service des marchés de la commune;

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au chapitre 9 du cahier des charges.

N.B : Pour plus d'information, le concurrent est tenu de se présenter au service du patrimoine de la commune.

N° 584/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION  
DE L'ORIENTAL  
PROVINCE DE JERADA  
COMMUNE DE JERADA  
Division d'Urbanisme,  
Affaires Techniques,  
Travaux Et Patrimoine  
Service De l'Urbanisme,  
Gestion De l'Espace Et De  
l'Environnement.

Arrêté d'alignement.  
La Présidente de la commune de Jerada :

-Vu le Dahir n°1-15-85 promulgué le 20 Ramadan 1436 (07 Juillet 2015) pour application de la loi organique 14-113 relative aux communes.

-Vu la loi 12-90 relative à l'urbanisme promulguée par le Dahir N° 1-31-92 DU 15 Hijja 1412 (17 juin 1992) tel qu'il a été modifié et complété par la loi 12-66 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction.

-Vu le décret n°2-92-832 du 27 Rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour application de la loi 12-90.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°005 du 17 janvier 1994 relatif au plan d'aménagement ; ses différentes phases d'étude ; d'instruction ; d'approbation et du suivi de son exécution.

ARRÊTE :  
Article unique : Suite à la loi 12-90 ; compte tenu de l'utilité publique et après délibération du conseil

différentes phases d'étude ; d'instruction ; d'approbation et du suivi de son exécution.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°339 relatives au suivi de l'exécution des dispositions du plan d'aménagement.

-Vu le plan de redressement approuvé de Hay ELJJDID II.

- Vu la délibération du conseil communal de Jerada en sa session extraordinaire en date du 16/09/2020.

- Vu la Note N° 2513 du 09/09/2020 de Mr le directeur de l'agence urbaine de Jerada.

ARRÊTE :  
Article unique : Suite à la loi 12-90 ; compte tenu de l'utilité publique et après délibération du conseil communal ; la présidente de la commune de Jerada décide de créer des voies communales : Rues, places et parkings à Hay ELJJDID II.

N° 585/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION  
DE L'ORIENTAL  
PROVINCE DE JERADA  
COMMUNE DE JERADA  
S Division d'Urbanisme,  
Affaires Techniques,  
Travaux Et Patrimoine  
Service De l'Urbanisme,  
Gestion De l'Espace Et De  
l'Environnement.

Arrêté d'alignement.  
La Présidente de la commune de Jerada :

-Vu le Dahir n°1-15-85 promulgué le 20 Ramadan 1436 (07 Juillet 2015) pour application de la loi organique 14-113 relative aux communes.

-Vu la loi 12-90 relative à l'urbanisme promulguée par le Dahir N° 1-31-92 DU 15 Hijja 1412 (17 juin 1992) tel qu'il a été modifié et complété par la loi 12-66 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction.

-Vu le décret n°2-92-832 du 27 Rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour application de la loi 12-90.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°005 du 17 janvier 1994 relatif au plan d'aménagement ; ses différentes phases d'étude ; d'instruction ; d'approbation et du suivi de son exécution.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°339 relatives au suivi de l'exécution des dispositions du plan d'aménagement.

-Vu le plan de redressement de Hay ELJJDID I approuvé le 31/08/2016.

- Vu la délibération du conseil communal de Jerada en sa session extraordinaire en date du 16/09/2020.

- Vu la Note N° 2513 du 09/09/2020 de Mr le directeur de l'agence urbaine de Jerada.

ARRÊTE :  
Article unique : Suite à la loi 12-90 ; compte tenu de l'utilité publique et après délibération du conseil

communal ; la présidente de la commune de Jerada décide de créer des voies communales : Rues, places et parkings à Hay ELJJDID I.

N° 586/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION  
DE L'ORIENTAL  
PROVINCE DE JERADA  
COMMUNE DE JERADA  
Division d'Urbanisme,  
Affaires Techniques,  
Travaux Et Patrimoine  
Service De l'Urbanisme,  
Gestion De l'Espace  
Et De l'Environnement.  
Arrêté d'alignement.

La Présidente de la commune de Jerada :

-Vu le Dahir n°1-15-85 promulgué le 20 Ramadan 1436 (07 Juillet 2015) pour application de la loi organique 14-113 relative aux communes.

-Vu la loi 12-90 relative à l'urbanisme promulguée par le Dahir N° 1-31-92 DU 15 Hijja 1412 (17 juin 1992) tel qu'il a été modifié et complété par la loi 12-66 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction.

-Vu le décret n°2-92-832 du 27 Rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour application de la loi 12-90.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°005 du 17 janvier 1994 relatif au plan d'aménagement ; ses différentes phases d'étude ; d'instruction ; d'approbation et du suivi de son exécution.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°339 relatives au suivi de l'exécution des dispositions du plan d'aménagement.

-Vu le plan de redressement de Hay ESSAADA II approuvé le 09/08/2016.

- Vu la délibération du conseil communal de Jerada en sa session extraordinaire en date du 16/09/2020.

- Vu la Note N° 2513 du 09/09/2020 de Mr le directeur de l'agence urbaine de Jerada.

ARRÊTE :  
Article unique : Suite à la loi 12-90 ; compte tenu de l'utilité publique et après délibération du conseil communal ; la présidente de la commune de Jerada décide de créer des voies communales : Rues, places et parkings à Hay ESSAADA II.

N° 587/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION  
DE L'ORIENTAL  
PROVINCE DE JERADA  
COMMUNE DE JERADA  
Division d'Urbanisme,  
Affaires Techniques,  
Travaux Et Patrimoine  
Service De l'Urbanisme,  
Gestion De l'Espace Et De  
l'Environnement.  
Arrêté d'alignement.

La Présidente de la commune de Jerada :

-Vu le Dahir n°1-15-85 promulgué le 20 Ramadan 1436 (07 Juillet 2015) pour application de la loi organique 14-113 relative aux communes.

-Vu la loi 12-90 relative à l'urbanisme promulguée par le Dahir N° 1-31-92 DU 15 Hijja 1412 (17 juin 1992) tel qu'il a été modifié et complété par la loi 12-66 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction.

-Vu le décret n°2-92-832 du 27 Rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour application de la loi 12-90.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°005 du 17 janvier 1994 relatif au plan d'aménagement ; ses différentes phases d'étude ; d'instruction ; d'approbation et du suivi de son exécution.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°339 relatives au suivi de

nique 14-113 relative aux communes.

-Vu la loi 12-90 relative à l'urbanisme promulguée par le Dahir N° 1-31-92 DU 15 Hijja 1412 (17 juin 1992) tel qu'il a été modifié et complété par la loi 12-66 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction.

-Vu le décret n°2-92-832 du 27 Rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour application de la loi 12-90.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°005 du 17 janvier 1994 relatif au plan d'aménagement ; ses différentes phases d'étude ; d'instruction ; d'approbation et du suivi de son exécution.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°339 relatives au suivi de l'exécution des dispositions du plan d'aménagement.

-Vu le plan de redressement de Hay EL AIOUN II approuvé le 26/10/2016.

- Vu la délibération du conseil communal de Jerada en sa session extraordinaire en date du 16/09/2020.

- Vu la Note N° 2513 du 09/09/2020 de Mr le directeur de l'agence urbaine de Jerada.

ARRÊTE :  
Article unique : Suite à la loi 12-90 ; compte tenu de l'utilité publique et après délibération du conseil communal ; la présidente de la commune de Jerada décide de créer des voies communales : Rue ; places et parkings à Hay EL AIOUN II.

N° 588/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION  
DE L'ORIENTAL  
PROVINCE DE JERADA  
COMMUNE DE JERADA  
Division d'Urbanisme,  
Affaires Techniques,  
Travaux Et Patrimoine  
Service De l'Urbanisme,  
Gestion De l'Espace  
Et De l'Environnement.  
Arrêté d'alignement.

La Présidente de la commune de Jerada :

-Vu le Dahir n°1-15-85 promulgué le 20 Ramadan 1436 (07 Juillet 2015) pour application de la loi organique 14-113 relative aux communes.

-Vu la loi 12-90 relative à l'urbanisme promulguée par le Dahir N° 1-31-92 DU 15 Hijja 1412 (17 juin 1992) tel qu'il a été modifié et complété par la loi 12-66 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction.

-Vu le décret n°2-92-832 du 27 Rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour application de la loi 12-90.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°005 du 17 janvier 1994 relatif au plan d'aménagement ; ses différentes phases d'étude ; d'instruction ; d'approbation et du suivi de son exécution.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°339 relatives au suivi de l'exécution des dispositions du plan d'aménagement.

-Vu le plan de redressement de Hay BENI YAALA I et II approuvé le 21/03/2017.

- Vu la délibération du conseil communal de Jerada en sa session extraordinaire en date du 16/09/2020.

- Vu la Note N° 2513 du 09/09/2020 de Mr le directeur de l'agence urbaine de Jerada.

ARRÊTE :  
Article unique : Suite à la loi 12-90 ; compte tenu de l'utilité publique et après délibération du conseil communal ; la présidente de la commune de Jerada décide de créer des voies communales : Rues, places et parkings à Hay BENI YAALA I et II.

N° 590/PA

l'exécution des dispositions du plan d'aménagement.

-Vu le plan de redressement de Hay OULED EL HAJ I et II approuvé le 23/11/2017.

- Vu la délibération du conseil communal de Jerada en sa session extraordinaire en date du 16/09/2020.

- Vu la Note N° 2513 du 09/09/2020 de Mr le directeur de l'agence urbaine de Jerada.

ARRÊTE :  
Article unique : Suite à la loi 12-90 ; compte tenu de l'utilité publique et après délibération du conseil communal ; la présidente de la commune de Jerada décide de créer des voies communales, places et parkings à Hay OULED EL HAJ I et II.

N° 589/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION  
DE L'ORIENTAL  
PROVINCE DE JERADA  
COMMUNE DE JERADA  
Division d'Urbanisme,  
Affaires Techniques,  
Travaux Et Patrimoine  
Service De l'Urbanisme,  
Gestion De l'Espace  
Et De l'Environnement.  
Arrêté d'alignement.

La Présidente de la commune de Jerada :

-Vu le Dahir n°1-15-85 promulgué le 20 Ramadan 1436 (07 Juillet 2015) pour application de la loi organique 14-113 relative aux communes.

-Vu la loi 12-90 relative à l'urbanisme promulguée par le Dahir N° 1-31-92 DU 15 Hijja 1412 (17 juin 1992) tel qu'il a été modifié et complété par la loi 12-66 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction.

-Vu le décret n°2-92-832 du 27 Rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour application de la loi 12-90.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°005 du 17 janvier 1994 relatif au plan d'aménagement ; ses différentes phases d'étude ; d'instruction ; d'approbation et du suivi de son exécution.

-Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n°339 relatives au suivi de l'exécution des dispositions du plan d'aménagement.

-Vu le plan de redressement de Hay BENI YAALA I et II approuvé le 21/03/2017.

- Vu la délibération du conseil communal de Jerada en sa session extraordinaire en date du 16/09/2020.

- Vu la Note N° 2513 du 09/09/2020 de Mr le directeur de l'agence urbaine de Jerada.

ARRÊTE :  
Article unique : Suite à la loi 12-90 ; compte tenu de l'utilité publique et après délibération du conseil communal ; la présidente de la commune de Jerada décide de créer des voies communales : Rues, places et parkings à Hay BENI YAALA I et II.

N° 590/PA

ETUDE DE MAITRE Khalil MOUTTAHID  
NOTAIRE à OUJDA  
Bd Med V Imm Baraka 1er Etage n°6  
«MINOTERIE ACHARK» S.A.R.L.  
Au capital de: Vingt et Un Millions de Dirhams (21.000.000,00 DH).  
Siège social: à Oujda, Zone Industrielle.  
RC: 13989.

Aux termes d'un procès verbal reçu en mon étude en date du 31/12/2020, Enregistré à Oujda le 06/01/2021; RE 466; OR 426, il a été constaté le décès du feu Ahmed BENADDI et a été décidé de partager les QUARANTE DEUX MILLE (42000) parts sociales qui lui appartenaient, et qui seront attribuées à ses héritiers conformément à l'acte d'hérédité en date du 01/12/2020 Case 54, N° 186, Folio 184, et ce de la manière suivante: Mme Aicha BELHOUARI 5250 Parts; Mr Moutie BENADDI 3676 Parts; Mme Amina BENADDI 1837 Parts; Mme Houda BENADDI 1837 Parts; Mr Omar BENADDI 3676 Parts; Mme Latifa BENADDI 1837 Parts; Mr Abdelhafid BENADDI 3676 Parts; Mme Nadia BENADDI 1837 Parts; Mme Khadija BENADDI 1837 Parts; Mme Touria BENADDI 1837 Parts; Mme Malika BENADDI 1837 Parts; Mme Naima BENADDI 1837 Parts; Mr Salah-Eddine BENADDI 3676 Parts; Mr Ismail BENADDI 3676 Parts; Mme Bouchra BENADDI 1837 Parts; Mme Assia BENADDI 1837 Parts. TOTAL 42.000 Parts.  
En conséquence l'article 6 et 7 des statuts de la société se trouvent désormais modifiés.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Oujda en date du 22/01/2021 Sous le numéro 271.

N° 591/PA

ETUDE DE MAITRE Khalil MOUTTAHID  
NOTAIRE à OUJDA  
Bd Med V Imm Baraka 1er Etage n°6  
SOCIÉTÉ CIVIL IMMOBILIERE  
«AL MAJID» S.C.I.  
Au capital de: Cent Vingt Mille Dirhams (120.000,00 DH).  
Siège social: à Oujda, Rue El Mokhtar El Jazouli N°1.  
I-) Aux termes d'un procès verbal reçu en mon étude en date du 22 et 30/12/2020, Enregistré à Oujda le 07/01/2021; RE 587; OR 532, il a été constaté le décès du feu Mostafa ROCHDI, et décider de partager les SIX CENT (600) parts sociales qui appartenaient audit défunt, et qui seront attribuées à ses héritiers.  
Conformément à l'acte d'hérédité et ce de la manière suivante: Mr El Arbi ROCHDI 89 parts; Mme MIMOUNI Kheira 89 parts; Mlle Youssra ROCHDI 178 parts; Mme Samia HABI 66 parts; Mlle Kenza ROCHDI 178 parts. TOTAL 600 parts.  
II-) Aux termes d'un procès verbal reçu en mon étude en date du 22 et 30/12/2020, Enregistré à

Oujda le 07/01/2021; RE 587; OR 532, il a été constaté le décès du feu Kheira MIMOUNI, et décider de partager les QUATRE VINGT NEUF (89) parts sociales qui appartenaient audit défunt, et qui seront attribuées à ses héritiers à la manière suivante: Mr El Arbi ROCHDI 23 parts; Mr ROCHDI Hassan 12 parts; Mr ROCHDI Mohammed 12 parts; Mr Abdelmajid ROCHDI 12 parts; Mr Jamal ROCHDI 12 parts; Mme Hafida ROCHDI 6 parts; Mme Nazha ROCHDI 6 parts; Mlle Youssra ROCHDI 3 parts; Mlle Kenza ROCHDI 3 parts. TOTAL 89 parts.  
III-) Aux termes d'un procès verbal reçu en mon étude en date du 22 et 30/12/2020, Enregistré à Oujda le 07/01/2021; RE 587; OR 532, il a été constaté le décès du feu El Arbi ROCHDI, et décider de partager CENT DOUZE (112) parts sociales qui appartenaient audit défunt, et qui seront attribuées à ses héritiers à la manière suivante: Mr ROCHDI Hassan 20 parts; Mr ROCHDI Mohammed 20 parts; Mr Abdelmajid ROCHDI 20 parts; Mr Jamal ROCHDI 20 parts; Mme Hafida ROCHDI 10 parts; Mme Nazha ROCHDI 10 parts; Mlle Youssra ROCHDI 6 parts; Mlle Kenza ROCHDI 6 parts. TOTAL 112 PARTS.  
En conséquence l'article 6 et 7 des statuts de la société se trouvent désormais modifiés.

N° 592/PA

ETUDE DE MAITRE Khalil MOUTTAHID  
NOTAIRE à OUJDA  
Bd Med V Imm Baraka 1er Etage n°6  
SOCIÉTÉ CIVIL IMMOBILIERE  
«AL MAJID» S.C.I.  
Au capital de: Cent Vingt Mille Dirhams (120.000,00 DH).  
Siège social: à Oujda, Rue El Mokhtar El Jazouli N°1.  
CESSION DE PARTS SOCIALES

I-) Aux termes d'un acte notarié de cession de parts sociales reçu en mon étude, en date du 22 et 31/12/2020 - Enregistré à Oujda le 12/01/2021; RE: 895; OR Gratias.  
Maitre Tayeb BENALI, Mr Adnane BENALI, Mme Hanane BENALI, Mme Sanae BENALI, Mme Fatima Zahra BENALI et Mr Amine BENALI ont cédé SIX CENT (600) parts sociales leur appartenant dans la société «AL MAJID» S.C.I. au profit de Mr Hassan ROCHDI, Mr Mohammed ROCHDI, Mr Abdelilah ROCHDI, et Mr Abdelmajid ROCHDI et ce de la manière suivante: Mr Hassan ROCHDI 150 parts; Mr Mohammed ROCHDI 150 parts; Mr Abdelmajid ROCHDI 150 parts; Mr Abdelilah ROCHDI 150 parts. TOTAL 600 parts.  
CESSION DU COMPTE COURANT  
II-) Aux termes d'un acte notarié de cession de parts sociales du compte courant reçu en mon étude en date du 22 et 31/12/2020, Enregistré à Oujda le 14/01/2021; RE 900; OR Gratias, Maitre Tayeb BENALI et Consorts ont cè-

dent à Mr Hassan ROCHDI, Mr Mohammed ROCHDI, Mr Abdelmajid ROCHDI et Mr Abdelilah ROCHDI la moitié du compte courant de ladite société soit un bien immobilière dit «BELD CHERIFA» consistant un terrain de culture, d'une superficie de TROIS HECTARES DIX HUIT ARES QUATRE VINGT CENTIARES (03HA 18 ARES 80CA) sis à Oujda, Tribu des Agad, commune rurale Sidi yahya, faisant l'objet de titre foncier n° 28518/02.  
III-) Aux termes d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société «AL MAJAD» S.C.I. en date du 22 et 31/12/2020, Enregistré à Oujda le 07/01/2021; OR 546 - RE 612; il a été décidé: -L'Approbation et la ratification de la cession de parts sociales et du compte courant de ladite société.  
-La Démission et quittus du cogérant savoir Mr Tayeb BENALI et nomination de nouveaux co-gérants savoir Mr Abdelilah ROCHDI et Mr Abdelmajid ROCHDI.  
En conséquence l'article 6,7 et 14 des statuts de la société se trouvent désormais modifiés.

N° 593/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Casablanca - Settat  
Province de Settat  
Cercle d'Elborouj  
Caidat des Beni Meskine  
El Gharbia  
Commune Sidi Ahmed  
El Khadir  
Direction des services  
Service des recettes  
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : 01/SAK/2021

Mardi 23-02-2021 à 11h, il sera procédé, dans le bureau de Mr le président de la commune Sidi Ahmed El Khadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 01/SAK/2021 Pour l'affermage de trois boutiques et une maison qui se trouvent au centre Od Si Moussa CT Sidi Ahmed El Khadir (parmi les biens de la commune Sidi Ahmed El Khadir).  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service recettes de la commune Sidi Ahmed El Khadir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: - Mille deux cent Dh (1.200,00 DH) pour chaque boutique, l'estimation des coûts d'affermage mensuelle établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre cent Dh (400,00 DH TTC) pour chaque boutique.  
- Mille Huit cent DH (1.800,00 DH) pour la maison, l'estimation des coûts d'affermage mensuelle établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six cent DH (600,00 DH TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau du service recettes de la commune Sidi Ahmed El Khadir;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 594/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DEL'INTERIEUR  
PROVINCE DE GUERCIF  
CERCLE DE TADDART  
CAIDAT  
DE MEZGUITAM  
COMMUNE  
DE MEZGUITAM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°04/2021/CM  
Le28 fevrier 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de la commune de

Mezguitam, province de Guercif à l'ouverture des plis de l'appel d'offres N° 04/2021/C M relatif au travaux d'alimentation en eau potable du douar Bouzouf, à la commune de Mezguitam, Province de Guercif.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la commune de Mezguitam, Province de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dirhams, 00 Cts (15 000,00Dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six cent quatre vingt dix neuf Mille neuf cent soixante onze Dirhams, 28cts (699.971,28 Dhs).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
-Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de la commune de Mezguitam, Province de Guercif ;  
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de déconsultation.

N° 595/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL KHLAA DES SRAGHNA  
CONSEIL PROVINCIAL  
DBM

**Avis Rectificatif**

Il est porté à la connaissance du public que l'objet de l'appel d'offres n° 24/2020/BP publié à la quotidienne libération N° 9219 du 19/01/2021 est rectifié comme suit :

Lire : Secteur : B-Classe :3-Qualification exigées : B4-B6-B11  
Secteur : C-Classe :3-Qualification exigées : C3

au lieu de : : Secteur : B-Classe :4-Qualification exigées : B4-B6-B11  
Secteur : C-Classe :4-Qualification exigées : C3

Le reste sans changement.

N° 596/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEURE  
PROVINCE DE NOUACEUR  
COMMUNE DE BOUSKOURA  
DIRECTION DES SERVICES  
ADMINISTRATION FISCALE LOCALE  
N°.....D.S/A.F.L.

347

**APPEL D'OFFRE OUVERT ( RECTIFICATIF )**  
N° 01/2021/D.S/A.F.L.

Le Mercredi 24 Avril 2021 à 11 Heures, il sera procédé, dans le bureau de Mr le président de la commune de Bouskoura à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

**Objet : LOCATION DE DEUX BOUTIQUES COMMERCIALES AU CENTRE CULTUREL DE BOUSKOURA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la commune de Bouskoura à la division de développement des ressources financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante : [commune.bouskoura@yahoo.fr](mailto:commune.bouskoura@yahoo.fr)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50 000,00 DH (Cinquante mille dirhams) pour chaque local commercial.

Le montant proposé pour la dite location et comme suit :

Boutique N°	Superficie (m2)	Prix proposé mensuel	Spécialisation	Observation
2	69	12.000,00	Agence commerciale ou bancaire ou d'assurance ou immobilière, bureau d'études, siège administration ou société	Il faut s'attacher à l'activité consacré de chaque bien foncier. En cas de changement de l'activité l'autorisation sera retiré et l'acte annulé.
4	46	6000,00	Librairie, photo copie vente fourniture scolaire	

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Bouskoura.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du cahier des charges.

N° 597/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

EMPÊCHE DE GROSSIR	LISTE DES PARTIS	MÉTAL	EFFROYABLE	DE BAS EN HAUT: PARA	MOBILES	DISPOSÉ	LETTRES DE JEAN	MISE AU FRAIS	DOIT GARDER LA LIGNE
BRUITS RAPPORTÉS									
EMPEUR ROMAIN					FEUILLE DE PROPAGANDE				
LETTRES DE TACITE		LETTRES DE HENRY ROULÉ			FIN D'ANNÉE		RADIUM PARTIE D'ANION		
HÉSITATION				ÂGE	FIN DE PARTIE		LUTH EN RODAGE		
8 <sup>È</sup> MOIS									
ROMAINS QUEUE-DE-LION		À L'ENVERS: SAULE					VOYELLES DU SYSTÈME NERVEUX		
						À L'ENVERS: RESTITUE			
LETTRES DE PRAGUE		FIN D'ANNÉE			CHANTEUR BELGE (1929-1978)		CINQ SUR CINQ	ÉPOUSE D'UN RAJAH	
À L'ENVERS: LIE				AVALE POMME			CANTON DE SUISSE		
		VILLE D'IRAN ROMAINS					TRÈS COURT		
BAS-FOND	N'EMPÊCHE QUE								
À LA GOMME			TOUTE EN EAU				RÉSIDU		

Solution mots flechés d'hier

AFOUY	ADRESSE	COLLINE DE SABLE	P	IGRICQUE	P	MAXI-MUM EN BLOC	S	ENDEBNAI-MO-MENT	L	AVANT MORANTE	QUE D'ALLE
A	D	D	I	T	I	O	N	A	E	R	
DONNE LE CHOIX	OU	ACHÈVE LA FIN DU JOUR	A	C	C	O	M	P	L	I	
P	I	N	U	P	S	YMBOLI DU NÉON	B	O	S	S	E
FEMME SINGULIER RENANCIER	G	E	R	A	N	T	R	O	U	L	A
PETITE QUANTITÉ	T	PLANCHER	C	R	E	A	T	I	O	N	
Z	E	S	T	E	G	E	N	E	S	E	
PAREIL	T	E	L	E	R	U	S	I	P	O	S
P	I	R	E	F	T	E	N	U	A	M	E
P	I	R	E	L	E	T	T	R	O	U	B
T	Y	P	E	S	E	T	E	T	I	S	
N	E	T	A	S	T	A	S	L	E	A	R

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouthib  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laarak

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction:  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**www.ojd.ma**

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

**HORizontalement**

- I. Plus elles font du sport, plus elles prennent du poids.
- II. Toujours de mauvais poil.
- III. Avec qui tout pur-sang a le ticket.
- IV. A mettre au parfum. - Non, ce n'est pas le chien de Tintin.
- V. Possessif - Peut donner lieu à prélèvement.
- VI. Ne s'attend pas à la pareille. - Conjonction.
- VII. Chaîne tunisienne. - Fait pleurer Jane Birkin.
- VIII. Il tourne et retourne sa truffe.
- IX. Scindés en deux et pourtant majoritaires.

**Verticalement**

- 1. Pour perdre du poids sans faire de sport.
- 2. Portables chinois. - Empereurs chinois.
- 3. On ne peut lui en vouloir s'il ne prend que des mesures.
- 4. Il devait tout de même lui arriver d'avoir un petit creux...
- 5. Maté d'en bas. - Sur son nuage pour une messagerie.
- 6. En Utah. - Au sens large mais abrégé. - Personnel.
- 7. Vertical, donc californien. - Qui tranche.
- 8. Prennent de la beuh mais pas de H.
- 9. C'est soulever une lourde chaîne.

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	A	M	E	R	R	I	S	S	A	G	E
II	D	E	S	E	N	V	O	U	T	E	R
III	P	R	E	F	O	R	M	A	T	E	R
IV		I	H		D	O	N	N	E		O
V	I	T	T	E		G	A	T	R	I	N
VI	N	A	I	N		N	M		R	O	N
VII	A	N	T	I	F	E	B	R	I	L	E
VIII	E	T	N	A	N	R	U	O	T	E	R
IX	R	E	A	C		I	L	S		T	
X	E	S		H	U	E	E	S		S	I

## Grilles de sudoku

**Facile**

				1	7	3		
	1	4		6	3			
		3	2	5				
4	5			6	3	9		
	7		9			6		
3	9	5			2	8		
			2	9	8			
			6	1		5	2	
2	1	4						

**Moyen**

	7			4				
		4		9	2			
1	2			3			5	
8	5		6	7				
6				1			7	
			5	9		2	8	
2		7			4		1	
		1	8	7				
		9				5		

**Difficile**

	8		4					
4	9					6		
		6		5				1
			5					8
5	1		7	2	4			
8			3					
2			9	3				
	3					7	2	
			6			9		

**Expert**

	3	9						7
			2		1			
		1			4			
	9	3	2					5
	5			3			2	
1					8	9	6	
		5			1			
		7	5					
9					2	7		

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

1	5	6	9	3	4	2	7	8
7	8	9	6	2	1	4	5	3
4	2	3	8	7	5	1	6	9
9	6	2	5	4	7	8	3	1
8	3	7	1	9	6	5	2	4
5	1	4	2	8	3	6	9	7
6	7	5	4	1	9	3	8	2
3	4	8	7	5	2	9	1	6
2	9	1	3	6	8	7	4	5

**Moyen**

1	2	8	4	6	7	9	5	3
9	5	6	3	2	1	7	8	4
7	3	4	9	5	8	1	2	6
6	9	1	8	4	3	2	7	5
3	7	5	2	9	6	4	1	8
8	4	2	1	7	5	3	6	9
5	6	9	7	1	4	8	3	2
2	1	3	6	8	9	5	4	7
4	8	7	5	3	2	6	9	1

**Difficile**

2	5	3	4	8	1	9	6	7
1	8	6	9	7	5	2	3	4
7	4	9	2	6	3	1	5	8
3	6	4	1	9	8	7	2	5
9	1	7	3	5	2	4	8	6
8	2	5	7	4	6	3	1	9
4	3	8	6	2	7	5	9	1
6	9	2	5	1	4	8	7	3
5	7	1	8	3	9	6	4	2

**Expert**

5	4	1	2	8	9	3	7	6
9	3	2	6	4	7	8	1	5
7	8	6	5	3	1	9	2	4
6	2	7	8	9	3	4	5	1
8	5	3	1	2	4	7	6	9
4	1	9	7	6	5	2	8	3
1	6	4	9	7	2	5	3	8
2	9	8	3	5	6	1	4	7
3	7	5	4	1	8	6	9	2

# Sport



## Le Onze national hérite de la Zambie en quart de finale du CHAN

La sélection nationale des joueurs locaux affrontera dimanche la Zambie en quarts de finale du Championnat d'Afrique des nations (CHAN), qui se tient au Cameroun du 16 janvier au 7 février. Les Lions de l'Atlas croiseront le fer avec les Zambiens qui ont terminé la phase de groupes (groupe D) à la deuxième position avec un total de cinq points : deux matchs nuls et une victoire.

La rencontre sera disputée (17h00) sur la pelouse du stade de la Réunification à Douala où les hommes de Lhoussine Ammouta ont évolué lors de la phase de poules.

Les Lions ont validé leur billet pour les quarts en terminant en tête du groupe C avec 7 points, obtenus de deux victoires face respectivement au Togo (1-0) et à l'Ouganda (5-2) et d'un match nul face au Rwanda (0-0).

A noter que la Guinée et la Zambie sont les deux derniers pays qualifiés pour les quarts de finale du Championnat d'Afrique des nations (CHAN), après les matches du groupe D disputés mercredi et concluent sur des scores de parité.

La Guinée, en tête de ce groupe avant la dernière journée, a ouvert le score sur un penalty de Barry (4e) mais a sauvé sa place en quarts de justesse grâce à un but égalisateur (2-2) de Kantabadou (82e) contre la Tanzanie.

Pendant ce temps, la Zambie s'est contentée d'un match nul et



La Zambie s'est contentée du strict minimum.

Ph.cafonline.com

vierge contre la Namibie (0-0), déjà éliminée.

Outre le match des quarts de finale entre le Maroc et la Zambie prévu dimanche prochain, le bal de ce tour sera ouvert samedi. Ainsi, le Mali sera opposé au Congo à Yaoundé tandis que la RD Congo affrontera le Cameroun au stade Japoma de Douala. Dimanche, la Guinée et le Rwanda s'affronteront au stade de Limbé.

Il convient de rappeler en der-

nier lieu que sur les huit équipes qualifiées au tour des quarts de finale, l'on trouve deux sélections déjà lauréates de ce Championnat d'Afrique des nations qui en est d'ailleurs à sa sixième édition. Il s'agit, en effet, des équipes nationales de la République démocratique du Congo, double vainqueur de ce tournoi en 2009 et 2016 et du Maroc en 2018. Les deux autres titres ont été remportés par les sélections tunisienne et libyenne respectivement en 2011 et 2014.

### Programme des quarts de finale

#### Samedi

17h00 : Mali-Congo

20h00 : RD.Congo-Cameroun

#### Dimanche

17h00: Maroc-Zambie

20h00: Guinée-Rwanda

## Divers

### Botola Pro D2



Voici le programme de la 8<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, qui se disputera de vendredi à dimanche :

Vendredi

UTS-OCK

RBM-SM

Samedi

ASS-JSS

TAS-OD

KACM-WAF

Dimanche

WST-IZK

KAC-CJBG

CAK-RAC

A noter que le coup d'envoi de l'ensemble des rencontres sera donné à partir de 15 heures excepté le match opposant le CAK au RAC qui débutera à 17h15.

### Mondial de handball



Le Sept marocain de handball (messieurs) a conclu sa participation au Championnat du monde de handball organisé en Egypte à la 29<sup>e</sup> place après avoir battu, mercredi soir, son homologue angolais (30-29).

La sélection nationale s'est imposée face à la formation angolaise durant la séance des penalties après un match nul (27-27) à l'issue du temps réglementaire.

L'Angola a mené en première mi-temps sur un score de 14-13. Le Sept marocain a remporté la seconde mi-temps sur le même score (14-13) avant de l'emporter aux penalties.

Le Maroc a quitté, dès la phase de poules, le Championnat du monde de handball (groupe F), après trois défaites face à l'Islande (23-31), l'Algérie (23-24) et le Portugal (20-33).

## La Fifa valide les candidatures de Yahya et Motsepe à la présidence de la CAF



Ahmed Yahya.

Les candidatures du Mauritanien Ahmed Yahya et du Sud-Africain Patrice Motsepe à la présidence de la Confédération africaine de football (CAF) ont été validées par la Fifa après examens complémentaires, a-t-on appris mercredi.

Ils rejoignent le Sénégalais Augustin Senghor et l'Ivoirien Jacques Anouma pour l'élection prévue le 12 mars à Rabat.

Les quatre candidats devaient être auditionnés jeudi au Caire, au siège de la CAF.

"Je suis heureux d'annoncer la vali-



Patrice Motsepe.

ation de ma candidature à la présidence de la CAF et vice-présidence de la Fifa par la Commission de contrôle de la Fifa", a annoncé Ahmed Yahya sur son compte Twitter.

La confédération internationale a annoncé mardi à Patrice Motsepe qu'il était "déclaré éligible au poste de président de la CAF et vice-président de la Fifa" dans un courrier que l'AFP a pu consulter.

Les candidatures mauritanienne et sud-africaine demandaient des "vérifications supplémentaires", avait annoncé la

commission de gouvernance de la CAF le 6 janvier.

Le président sortant, le Malgache Ahmad Ahmad, a été suspendu cinq ans par la Fifa de toutes activités dans le foot le 23 novembre. Il ne peut se représenter, malgré son appel en cours devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Quatre candidats pourront donc concourir le 12 mars.

Me Augustin Emmanuel Senghor (avocat, 55 ans), est président de la Fédération sénégalaise (FSF) depuis 11 ans et président de l'US Gorée, l'île en face de Dakar dont il est également le maire.

Jacques Anouma (financier, 69 ans), ex-président de la FIF ivoirienne, a notamment accompagné la montée en puissance des "Eléphants" qui ont participé à leurs premières Coupes du monde en 2010 et 2014.

Ahmed Yahya (homme d'affaires, 44 ans), dirige la Fédération mauritanienne (FFRIM) depuis 2011. Sous sa présidence, la sélection, les "Mourabitounes", a participé à sa première Coupe d'Afrique des nations, la CAN-2019, sous la direction du sélectionneur Corentin Martins.

Patrice Thohan Motsepe (homme d'affaires, 58 ans) a fait fortune dans les mines. Il est président des Mamelodi Sundowns, le club du township de Pretoria, vainqueur de la Ligue des champions d'Afrique en 2016.

Chacune des 54 fédérations africaines dispose d'une voix pour un scrutin majoritaire à plusieurs tours, qui peut entraîner des alliances après le premier tour si une majorité absolue n'est pas dégagée.

### La candidature de Lekjaa validée par la FIFA

Le président de la Fédération Royale marocaine de football, Fouzi Lekjaa, a vu sa candidature pour un poste au Conseil de la FIFA validée par l'instance qui dirige le football mondial.

Si Lekjaa parvient à être élu à ce poste, il sera le premier Marocain à intégrer le cercle fermé de la FIFA.

# Face aux craintes sur les JO de Tokyo, le CIO plaide la patience

**Thomas Bach : Si nous pensions que les Jeux ne peuvent pas être sûrs, nous ne les organiserions pas**

Face aux inquiétudes sur la tenue des JO de Tokyo, le patron du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, a réclaté mercredi "de la patience", après une année de report, et promis des Jeux "sûrs" même en pleine pandémie.

"Nous demandons juste de la patience, de la compréhension. C'est le message principal", a déclaré le dirigeant allemand après une réunion de la commission exécutive de l'instance.

Comme à maintes reprises ces derniers mois, il a balayé les craintes d'annulation du plus grand rassemblement pacifique au monde, assurant qu'il se tiendrait bien du 23 juillet au 8 août prochains au Japon.

"D'un point de vue humain", a concédé Thomas Bach, il est "très difficile d'imaginer des JO" quand on "subit un confinement et se demande quand on pourra retourner au restaurant ou revoir sa famille et ses amis".

Mais vu les "bulles" dont le monde sportif protège désormais ses compétitions, il n'est "pas irresponsable" de

maintenir ce gigantesque rassemblement, a-t-il soutenu.

"Notre tâche est d'organiser les Jeux, pas d'annuler les Jeux... Si nous pensions que les Jeux ne peuvent pas être sûrs, nous ne les organiserions pas", a affirmé le président du CIO.

Parmi les scénarios évoqués ces dernières semaines dans la presse, Thomas Bach a écarté celui d'un nouveau report, alors que l'instance s'était déjà résignée en mars 2020 à repousser l'événement d'un an sous la pression des comités olympiques canadien et australien.

"Bonne chance, si vous devez discuter de cela avec un athlète" en pleine préparation, a lancé l'ancien fleuretiste, champion olympique par équipe aux JO de Montréal de 1976.

Enfin, il a exclu tout déplacement des JO dans un autre lieu, "impossible dans un temps si court", en réponse à la surprenante proposition venue lundi de l'Etat de Floride, pourtant tout aussi frappé que le Japon par la Covid-19.

Les organisateurs japonais et le CIO misent donc sur une panoplie de contre-mesures, allant des règles d'en-

tre sur le territoire à une possible quarantaine, en passant par la distanciation sociale et des durées de séjour réduites au minimum au village olympique.

"Il est trop tôt pour dire lesquelles, parmi ces nombreuses mesures, seront finalement les plus appropriées", a précisé Thomas Bach, promettant la publication prochaine d'un "manuel" les regroupant toutes.

Mais d'ores et déjà, le CIO a précisé sa position sur le sujet épineux des vaccins, alors que la Russie ou Israël ont décidé de vacciner systématiquement leurs représentants aux Jeux et que le débat agite la communauté sportive.

L'instance olympique n'est pas "en faveur de sportifs coupant la file d'attente", a répété Thomas Bach, pour qui la priorité doit rester "aux personnes vulnérables, aux soignants et aux gens qui font tourner notre société".

Le CIO "encourage" néanmoins les sportifs à se faire vacciner, une fois les doses disponibles pour un large public, et a demandé pour cela aux 206 comités olympiques nationaux de contacter leurs gouvernements.



Alors que l'éventuelle présence de spectateurs doit être décidée au printemps par les organisateurs japonais, Thomas Bach a une nouvelle fois laissé entendre que les Jeux pourraient se dérouler à huis clos pour la première fois de leur histoire. "Tout le monde voudrait avoir des stades pleins et des foules

en liesse", a reconnu le patron de l'instance olympique, dont les revenus dépendent des retransmissions TV et non de l'affluence.

"Mais une organisation sûre est la première priorité (...) Nous ferons tout ce qui est nécessaire pour organiser des Jeux sûrs", a-t-il martelé.

## Report de la première épreuve test des Olympiades

La première épreuve test de l'année en vue des Jeux olympiques de Tokyo-2020 a été reportée de deux mois en raison des restrictions mises en place au Japon pour lutter contre la pandémie de coronavirus, ont confirmé jeudi les organisateurs.

Programmée du 4 au 7 mars à Tokyo, l'épreuve de natation artistique, qui doit aussi servir de tournoi de qualification olympique et réunir des nageurs de 10 pays, devrait finalement se dérouler du 1er au 4 mai au Centre aquatique de Tokyo.

Les organisateurs de Tokyo 2020 ont déclaré que la décision de la reporter avait été prise pour "garantir les conditions les plus équitables possibles pour la participation des athlètes" et tenir compte des restrictions de voyage en vigueur au Japon.

Les organisateurs ont précisé que les autres épreuves de qualification devant se dérouler au Japon, notamment la Coupe du monde de plongée en avril et le marathon de natation en mai, se dérouleront comme prévu.

# Manchester United surpris "at home"

**Chelsea timide pour la première de Tuchel**



Manchester United a été surpris chez lui, mercredi, par la lanterne rouge Sheffield United (2-1) et perd les commandes de la Premier League lors de cette 20e journée, marquée par les débuts timides du Chelsea de Tuchel (0-0 contre Wolverhampton).

Manchester United qui pleure, City qui rit grâce à cette défaite surprise contre Sheffield United (2-1) qui n'avait gagné qu'une seule de ses 19 rencontres jusque-là.

Avec ce revers plutôt humiliant,

les hommes d'Ole Gunnar Solskjær se retrouvent un point derrière les Citizens, qui comptent, en outre, un match en retard à disputer.

United n'avait plus connu la défaite depuis 12 matches en Premier League mais il s'agit de son 4e revers de la saison, tous à domicile.

Solskjær avait décidé de faire tourner un peu en laissant Edinson Cavani sur le banc pour titulariser Anthony Martial en pointe, alors que Alex Telles avait été préféré à Luke Shaw en latéral gauche et Axel Tuan-

zebe était dans l'axe aux côtés de Harry Maguire.

Habitué aux débuts de matches ratés, Manchester a semblé très poussif et s'est fait surprendre sur un corner et une sortie ratée de David De Gea au profit de Kean Bryan qui a marqué de la tête, avec l'aide du poteau (0-1, 23e).

Pas de quoi inquiéter une équipe qui a remporté 7 des 10 matches où elle s'est retrouvée menée.

Et c'est presque sans surprise qu'a été accueillie l'égalisation, également de la tête et sur corner, par Harry Maguire (1-1, 64e).

Mais les Red Devils ont été rattrapés par une certaine suffisance et sur un tir relativement anodin d'Ollie Burke, Tuanzebe a tendu la jambe et dévié le ballon qui a trompé De Gea, après avoir touché la transversale (1-2, 74e).

Une grosse déconvenue pour les Mancuniens avant de se déplacer ce week-end chez Arsenal, une des équipes en forme du championnat.

Pour son premier match sous les ordres de Thomas Tuchel arrivé mardi, Chelsea n'a pu faire mieux que

0-0 contre Wolverhampton qui le laisse au 8e rang, à 5 longueurs des places qualificatives pour la Ligue des champions.

Pour l'ex-entraîneur du PSG, ce premier contact avec l'équipe en compétition a été plutôt encourageant.

Il avait misé sur l'expérience en reléguant sur le banc les jeunes Reece James, Tammy Abraham et surtout Mason Mount pour leur préférer Cesar Azpillicueta, Olivier Giroud et Kai Havertz.

Très actif sur le bord de la touche, donnant constamment des instructions, Tuchel a tenté d'imprimer sa marque à son équipe et notamment son goût immodéré pour la possession du ballon.

Mais face à des Wolves qui, depuis qu'ils ont battu les Blues (2-1) à l'aller, mi-décembre, n'avaient pris que 2 points en 6 matches, son équipe a eu du mal à se montrer dangereuse, même si Matteo Kovacic (83e) et Callum Hudson-Odoi (85e) auraient pu forcer la décision.

Les Londoniens ont cependant aussi frôlé la correctionnelle sur une

percée de Pedro Neto toute en puissance, achevée par une louche astucieuse, qui a rebondi sur le haut de la transversale (71e).

Un moindre mal pour Tuchel qui sait cependant que les attentes sont élevées et l'impatience réelle.

En allant chercher un point précieux (1-1) chez Everton, un autre aspirant trouble-fête dans la course à la C1, Leicester a conforté sa place sur le podium.

Avec 39 points, Leicester (3e) compte 4 points d'avance sur West Ham (4e) et 5 sur Liverpool (5e) qui devait se déplacer hier à Tottenham.

Les Toffees sont eux 7e avec 33 unités et peuvent regretter d'avoir laissé filer l'avantage que leur avait donné James Rodriguez d'une super frappe de 20 mètres (1-0, 30e).

Un nul d'autant plus frustrant que l'égalisation de Youri Tielemans, à la 67e minute, est entachée d'une faute de main - une de plus - de Jordan Pickford (1-1).

Les Foxes ont cependant bien mérité ce point, étant l'équipe la plus dangereuse, et confirment qu'ils sont des candidats sérieux au Top 4.

## Les Tchèques préparent les chiens pour combattre la Covid-19

Dans un centre de dressage pour chiens installé dans un simple conteneur du village enneigé de Klíny, dans les montagnes tchèques, Renda, Cap et Laky ont une nouvelle tâche à remplir pour lutter contre l'épidémie de coronavirus.

Ils reniflent six récipients contenant soit un morceau de tissu imprégné d'odeur de patients atteints de Covid-19, soit de personnes non atteintes, soit de faux échantillons, et doivent désigner celui d'un malade.

"Bon garçon!", s'exclame Lenka Vlachova, une dresseuse de chiens travaillant au sein de la brigade des pompiers de Prague, alors que Renda, un terrier de chasse allemand, s'assoit près d'un échantillon positif, en remuant la queue.

L'équipe de dresseurs qui travaille pendant son temps libre rapporte un taux de réussite de 95% dans les tests de détection.

"L'étude vise à vérifier la capacité des chiens à détecter la Covid-19 et à générer une méthode permettant l'utilisation de chiens dressés pour lutter contre la pandémie", déclare à l'AFP le chef du projet Gustav Hotovy. "La méthode devrait également fonctionner avec d'autres maladies, encore plus meurtrières que la Covid-19".

"En fin de compte, nous devrions être en mesure de détecter un grand nombre de personnes en très peu de temps avec un chien



dressé", estime-t-il encore.

Mme Vlachova a indiqué à l'AFP que la première étude confirmant que les chiens étaient capables de détecter des tissus biologiques attaqués par un virus a été menée aux États-Unis il y a une dizaine d'années.

"Le virus modifie le tissu humain, affectant la signature olfactive de la personne", déclare-t-elle.

M. Hotovy, un maître-chien à la retraite dont l'équipe a com-

mencé à entraîner les chiens en août dernier, a déclaré que la signature change "tellement qu'elle est immédiatement perceptible pour les chiens".

Les échantillons utilisés sont obtenus simplement en frottant un morceau de coton contre la peau du patient. L'équipe doit ensuite s'assurer que l'échantillon est exempt de virus pour empêcher que les chiens n'attrapent la mala-

En utilisant la même méthode d'échantillonnage, une équipe finlandaise a utilisé des chiens pour des tests à l'aéroport d'Helsinki, déclarant que ses chiens pouvaient détecter le virus avec une réussite de près de 100%.

Selon Mme Vlachova, les Tchèques aimeraient s'associer avec les Finlandais ou avec des équipes françaises et allemandes travaillant sur des projets similaires.

Contrairement à ses pairs occidentaux, l'équipe tchèque travaille pendant son temps libre et compte sur les maigres moyens financiers fournis par un fabricant de nourriture pour chiens local.

Spécialiste des chiens, Katerina Jancarikova indique que le tissu humain infecté par le virus constitue "juste un petit fragment de l'odeur générale, une partie du puzzle des chiens".

"C'est comme chercher Charlie", a-t-elle dit, en se référant à une série de livres pour enfants dans lesquels un petit personnage, habillé en sweat shirt à rayures blanches et rouges, doit être trouvé sur les images d'une foule immense.

Selon Mme Jancarikova, tout chien peut être entraîné à la détection tant qu'il est coopératif.

Alors que Vlachova ramène Renda à la camionnette, M. Hotovy entre dans le centre de dressage avec un schnauzer géant nommé Laky qui renifle avec empressement les récipients, placés dans un ordre différent, avant d'identifier facilement le positif.

"Les chiens avaient eu la même réaction lorsqu'ils avaient été dans une maison voisine où un invité qui avait été testé positif à la Covid-19 avait séjourné. Ils ont immédiatement sauté sur son lit avec la même réaction heureuse qu'ils montrent sur un échantillon positif au centre", a-t-il déclaré.

## Encornets à la Provençale

### Ingrédients

1 kg d'encornet  
1 oignon jaune  
1 poivron  
1 poivron  
2 gousses d'ail  
4 tomate bien mûres  
1 branche de romarin  
1 feuille de laurier  
huile d'olive  
sel et poivre

### Préparation

Nettoyez les encornets en tirant sur la tête pour retirer tout l'intérieur. Ensuite, frottez la poche avec du sel fin pour retirer la peau par abrasion. Passez les poches sous l'eau froide pour bien les rincer et retournez-les pour bien nettoyer l'intérieur. Cou-

pez en anneaux et réservez au frais.

Épépinez, pelez et taillez les poivrons en petits cubes. Emincez l'oignon en petits cubes également et concassez les tomates après avoir retiré le pédoncule.

Faites chauffer 2 cuillères à soupe d'huile d'olive dans une cocotte et faites-y revenir les oignons à feu moyen pendant 2 minutes.

Ajoutez les poivrons et laissez cuire encore 5 minutes.

Ajoutez enfin les encornets, les tomates, le laurier et les gousses d'ail épluchées et écrasées du plat du couteau.

Mélangez puis laissez cuire à couvert et à feu doux pendant 45 minutes.

Avant de servir, retirez la feuille de laurier et les gousses d'ail et parsemez de romarin frais.



## Diabète de type 2 : Les régimes pauvres en glucides sont-ils vraiment efficaces ?

Sconnaitre une phase de rémission augmentée de 53 à 83% chez les patients atteints de diabète de type 2 suivant un régime pauvre en glucides. Il est néanmoins inefficace dans la durée et chez les diabétiques prenant des médicaments ou insulino-dépendants.

Les régimes à teneur réduite en glucides sont-ils vraiment efficaces et sûrs pour les personnes atteintes de diabète de type 2 ? Les régimes appelés "low carb" ou "very low carb" sont très en vogue depuis plusieurs années, notamment chez les stars, mais on peut se demander s'ils sont réellement appropriés pour lutter contre le diabète de type 2. Une récente méta-analyse vient de paraître dans le British Medical Journal et nous en dit plus sur l'efficacité et la sécurité des deux versions les plus radicales de ce régime, à savoir les régimes à moins de 26 ou 10% de glucides.

Comme le rapporte Futura Santé, en analysant comparativement les données des personnes diabétiques qui ont reçu une alimentation dite "de contrôle", et celles qui ont choisi un régime faible en glucides, les chercheurs ont constaté une amélioration considérable des paramètres clés du diabète de type 2. Les taux d'hémoglobine glyquée, la perte de poids ou encore le taux de triglycérides s'améliorent. En comparaison avec

le groupe "contrôle", les chances relatives de connaître une phase de rémission de leur diabète (quand le taux d'hémoglobine glyquée est sous le seuil de 6,5%) ont augmenté de 53 à 83% chez les patients suivant un régime low carb.

Un succès que les chercheurs tendent tout de même à relativiser. En effet, ils ont découvert que les effets très prometteurs du début du régime ne duraient pas dans le temps. Si les résultats à six mois sont encourageants, après un an, les effets de cette alimentation à faible teneur en glucides diminuent fortement, surtout pour le régime très pauvre en glucides. C'est notamment dû à la difficulté de tenir une routine diététique avec une consommation de sucre aussi faible à long terme. Les chercheurs concluent ainsi à une efficacité pour les personnes dont le diabète est récent pour des effets à court terme.

Autre bémol, l'efficacité diminue considérablement chez les diabétiques prenant des médicaments ou chez ceux ayant un diabète insulino-dépendant. Cela confirme la nécessité d'adopter ce type de régime quand on vient de découvrir son diabète. Plus il est récent, plus le régime faible en calories est utile, tout en suivant des bilans réguliers. Concernant la rémission totale du diabète de type 2, la question est encore sujette à débat scientifique.